



LODEVE

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2020



CONVENTION CADRE









SOMMAIRE

Préambule.....	p 5
I) Présentation générale.....	p 7
A) Présentation du territoire	p 7
• Lodève au sein du territoire du Pays Cœur d'Hérault	
• Lodève, une entité forte au sein de la CCL&L	
• Lodève, un rôle de centralité avérée	
• Le quartier prioritaire, « Cœur de ville »	
• Le quartier « vécu »	
• L'articulation avec les dispositifs existants et des documents stratégiques du territoire	
B) Bilan de la « politique de la ville » déjà active sur le territoire	p 14
• Bilans du CUCS	
• Bilans de la rénovation urbaine : historique et bilan ANRU sur Lodève 2000/2008	
• Bilans du Programme de réussite éducative	
II) Organisation du pilotage, de la gouvernance et de l'animation du Contrat	p 21
A) Le pilotage interne aux institutions	p 21
• L'organisation interne « ville et communauté de communes »	
• L'organisation interne « Etat »	
B) La gouvernance du Contrat de Ville	p 27
• Le comité de pilotage	
• Le comité technique stratégique	
• Le groupes d'appui technique des 3 piliers	
C) Les dispositifs d'association des habitants.....	p 30
• Le Conseil Citoyens	
• Les Assises de la politique de la ville	



III) Le diagnostic participatif établi par pilier et les moyens déjà mobilisés	p 33
A) Une expérience de concertation	p 33
B) Le diagnostic participatif établi par pilier	p 35
1. Diagnostic mufti-partenarial	
• Approche générale et transversale	
• Pilier Cohésion Sociale	
• Pilier Habitat et Cadre de vie	
• Pilier Économie et Emploi	
2. Point de vue de l'État	
C) Une stratégie pour le territoire	p 88
IV) Les enjeux et objectifs opérationnels	p 90
A) Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	p 90
1. Les publics prioritaires concernés sont les publics du quartier prioritaire « Cœur de Ville »	
2. Les domaines d'intervention	
3. Les 5 grands enjeux Lodévois identifiés	
4. Les enjeux par thématiques	
• Pilier « Pilotage – Stratégie globale »	
• Pilier « Cohésion Sociale »	
• Pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain »	
• Pilier « Développement économique et Emploi »	
• Piliers transversaux	
B) Les étapes de l'écriture du Contrat de Ville	p 135
V) Les signatures de la Convention Cadre	p 136
ANNEXES	p 140



Préambule

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique dédiée aux zones les plus vulnérables qui accumulent les difficultés tant sociales qu'économiques et urbaines. Initiée il y a une trentaine d'années, la Politique de la Ville vise à garantir le maintien de la Cohésion Sociale en permettant à ces quartiers de retrouver une place au sein de la cité et du territoire.

Cette politique repose sur la mise en place d'interventions publiques complétant les politiques sectorielles traditionnelles.

Au terme de ces « 30 années de politique de la ville », force est de constater que l'exercice trouve ces limites.

En effet, les difficultés enregistrées à tous les niveaux dans les quartiers défavorisés ne peuvent être résorbées par le seul effet des crédits dédiés à la politique de la ville.

Il convient aujourd'hui, comme l'initie l'État, de réorienter les politiques de droit commun au service d'une équité territoriale.

Nos deux collectivités, Ville et Communauté de Communes s'y inscrivent pleinement.

En matière de politique de la Ville, d'abord de manière concentrée sur certains quartiers de la Ville (1990), et depuis 2006 sur l'ensemble de la ville. Ce changement d'échelle s'est organisé avec un regard tourné vers l'intercommunalité comme levier de résolution de certaines difficultés.

Par ailleurs, ce changement de focus a permis de mobiliser une multitude d'acteurs autour du territoire et des thématiques qui figurent dans le Contrat de Ville.

Bien que la ville et le territoire ne soient pas épargnés par les difficultés économiques et sociales avec un recul de 30 % des revenus des plus modestes entre 2008 et 2011, la politique volontariste menée depuis quelques années a permis de limiter les effets de la crise sur son territoire et de lancer une dynamique visant à renverser la tendance (Diagnostic Cohésion Sociale avec l'ensemble des partenaires locaux, accompagnement des porteurs de projets économiques, revalorisation du territoire, études sur le volet urbain...).

Cependant, le centre ville de Lodève, également « *centre bourg* » du territoire, fait face à une forte concentration de difficultés sociales, économiques et urbaines.

C'est à ce titre qu'il est considéré comme prioritaire pour l'intervention publique au titre de la Politique de la Ville, et de la Revitalisation rurale aussi, et doit bénéficier de la solidarité de l'ensemble des partenaires.

Dans cette optique, Lodève et la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac ont décidés, en étroite collaboration, d'élaborer un véritable projet social, économique et urbain de territoire pour ce quartier, pour les années à venir, pour miser sur le potentiel humain, pour poursuivre son développement.

Le présent document a donc pour objet de fixer les champs d'intervention prioritaires que l'État, la Ville de Lodève, la Communauté de Communes et leurs partenaires souhaitent définir sur la période du contrat et d'affirmer que la « Politique de la Ville » à Lodève sera le cadre de la mise en œuvre du projet de développement social, économique et urbain en faveur des habitants du quartier « Centre Bourg » reconnu comme prioritaire.

I) PRESENTATION GENERALE



A) Présentation du territoire

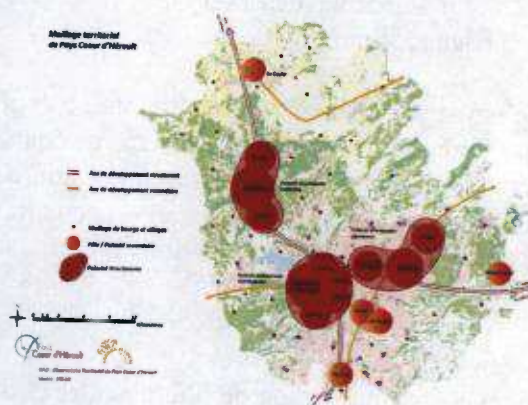
- **Lodève au sein du territoire Pays Cœur d'Hérault**



Regroupant trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac), **le territoire du Pays Cœur d'Hérault** représente un bassin de vie de plus de 72 000 habitants situé à égale distance entre les agglomérations de Montpellier et de Béziers.

Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d'un cadre de vie préservée (Présence de 3 Grands sites « Saint Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault », « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze », « Cirque de Navacelles »).

En cela, le Cœur d'Hérault est aujourd'hui un territoire qui fait l'objet de nombreux développements touristiques, résidentiels ou économiques.



La situation géographique du Cœur d'Hérault - à cheval entre la « **Métropole en réseau** » et « **l'avant-Pays** », lui permet de bénéficier de la dynamique de ces 2 entités.

Lodève, est un bourg centre du Cœur d'Hérault qui se situe au sein de ce territoire multipolaire. Elle constitue un pôle structurant du Pays Cœur d'Hérault aux côtés de Clermont et Gignac.


- **Lodève, une entité forte au sein de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac**



La communauté de communes du Lodévois et Larzac (CCL&L), constituée de **28 communes**, représente **14 779 habitants** avec comme ville centre Lodève, sous-préfecture de l'Hérault.

Entre Méditerranée et Causses, Lodève est forte de 7 638 habitants, soit plus de la moitié de la population du bassin de vie de la Communauté de Communes.

Le territoire intercommunal - classé en **zone de revitalisation rurale** - se caractérise par une faible densité globale de sa population : 25,1 hab/km². La majorité des communes ont moins de 400 habitants avec plus de 60 % du territoire couvert par des zones NATURA 2000.



Avec un **taux de croissance démographique annuel de 2,2%** entre 1999 et 2011, le territoire est devenu attractif, après une période de déprise démographique jusqu'en 1999. Cette tendance est similaire sur Lodève qui a gagné 730 habitants entre 1999 et 2011 mais n'a toujours pas atteint le niveau de sa population de 1982

- **Lodève, un rôle de centralité avérée**



La ville de Lodève se situe dans l'arrière-pays héraultais à 45 km de sa préfecture Montpellier par l'est et à 50 km de Béziers par l'ouest.

Elle est distante d'environ 80 km de la mer Méditerranée et se trouve sur l'axe autoroutier A 75 passant par Millau.

Ville de vallée et de confluence de deux rivières - Lergue et Soulondre - la ville est installée en fond de vallée, bordée par le rocher des Fourches, le Grézac et le massif de l'Escandorgue.

La diversité paysagère, patrimoniale et humaine confère au territoire une identité multiple où Lodève assure une fonction de centralité avérée. Au cours de son histoire Lodève a été terre d'accueil de différentes populations, ce qui représente aujourd'hui une mixité socioculturelle enrichissante. Signe de cohésion sociale et humaine, elle accueille un tissu associatif dense, tant sur le plan sportif, culturel que des loisirs : 107 associations présentes sur le bourg centre.

Un Pôle de proximité évident pour le bassin de vie rurale

Son rôle de Sous-Préfecture – Bourg Centre, oblige Lodève à tenir son rang de bourg centre et donc d'assumer d'importantes charges de centralité au sein d'un territoire très rural lui aussi fragile et paupérisé. Cette centralité se manifeste par des services et équipements aux populations.

L'État est ainsi présent avec les services de la Sous-Préfecture, une Maison de la Justice et du Droit, une unité de gendarmerie mobile, un hôpital avec un service d'urgence récemment agrandi... Un lycée de plus de 1200 élèves, une médiathèque, les services du SDIS, des maisons de retraites, des équipements sportifs (stade, aires multi-sport, piscine municipale...), la Clinique du Souffle... viennent renforcer le maillage en équipements publics du territoire.

La mise en place récente d'une maison des services publics regroupant les services administratifs de l'intercommunalité, les différentes chambres consulaires, l'antenne de Pôle Emploi, la Mission Locale Jeune permet de renforcer efficacement cette fonction.

Lodève, en particulier son centre ville, assure ainsi la couverture des services de proximité (éducation, social, sécurité, services postaux, pôle administratif...) pour le bassin de vie de la Communauté de Communes à dominante rurale.

Un rayonnement culturel, patrimonial et paysager manifeste

Autre facteur de centralité révélateur, le rayonnement culturel et patrimonial de la ville centre. Lodève est ainsi labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 2006 ainsi que « Ville et métiers d'art et du Patrimoine », et possède un patrimoine architectural important et de qualité, comme en témoigne la Cathédrale Saint-Fulcran faisant partie de l'ensemble épiscopal.

Le Lodévois et Larzac est également valorisé par la présence de deux Opérations Grands Sites, basées sur l'existence de deux sites classés : le Cirque de Navacelles au Nord et le Lac du Salagou

au Sud, un musée d'une grande renommée, une manufacture de tapis de prestige et un cinéma modernisé.



Lodève, un bassin d'emploi

La communauté de communes, malgré les difficultés économiques rencontrées, représente un bassin d'emploi important : près de 2560 entreprises installées. Les activités liées au commerce et service sont prépondérantes sur Lodève. Le territoire rural tire quant à lui ces richesses des terres agricoles qui contribuent à l'économie locale.

La nécessité d'une revitalisation aux vues de fragilités certaines

Le positionnement de bourg centre de Lodève lui confère des charges de centralité qui dépassent parfois le seul territoire de la communauté de communes, alors qu'elle assume les coûts économiques et sociaux associés. Les principales fragilités du territoire concernent l'économie mais également le logement et la paupérisation de la population. Ces faiblesses sont notamment identifiées dans l'analyse des besoins sociaux réalisée conjointement par le CCAS et la Ville, en partenariat avec la CCL&L et plus de 140 partenaires du territoire. Une simple visite de Lodève est sans équivoque, avec la présence marquante de commerces fermés, de logements vacants et de friches industrielles qui témoignent de jours meilleurs passés.

Une population précaire

L'analyse de la situation Lodévoise traduit une population aux revenus très modestes.

Au sein de la ville 65 % des foyers fiscaux sont non imposables (contre 62 % sur l'intercommunalité, et 51,4% dans l'Hérault, 6^e département le plus pauvre de France). Le revenu fiscal moyen en 2010 est de 15 900€ sur Lodève et de 16 780€ sur la CCL&L, bien en deçà de la moyenne départementale de 20 139€. Autre indicateur, 28 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenu (18 % dans l'Hérault)

Au même titre, les familles monoparentales sont particulièrement concernées 11,3 % (contre 10 % dans l'Hérault) et plus de la moitié des ménages du centre ville sont des personnes seules et 49 % des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté (34 % dans l'Hérault)

Le centre ville accueillant des populations précaires, assure également une attraction d'autres populations précaires attirées par le faible prix des loyers. Cette précarité entraîne des difficultés d'accès à la santé, aux loisirs, à la culture, considérés comme non prioritaire...

La fragilité de la population se perçoit également par une forte proportion de jeunes 29 % de 0 à 24 ans mais également une présence forte des personnes âgées avec 30 % de 60 ans et plus.

Ainsi, la faiblesse du potentiel fiscal de tout un territoire se traduit par une difficulté structurelle pour la collectivité à dégager des marges de manœuvre pour lutter seule contre une pauvreté qui prend racine, cumulant, de fait, les contraintes d'une zone urbaine sensible à celles d'une zone de revitalisation rurale.

Le nouveau zonage politique de la ville reconnaît la précarité du centre ville - qui concentre en parallèle les fonctions de centralité majeures du territoire - en le positionnant au cœur du nouveau périmètre. Cela démontre les besoins en terme urbains et de cohésion sociale qui accompagneront le projet du Contrat de Ville.



• **Le quartier prioritaire, « Cœur de ville »**



La population du quartier « Cœur de Ville » représente 3 080 habitants soit environ la moitié de la population communale.

Le découpage de ce périmètre « Cœur de ville » ne se fixant pas exactement sur le découpage des « iris », l'analyse statistiques reste partielle.

Toutefois, un rapprochement des données avec l'iris « centre ville » nous permet d'identifier les principales difficultés de notre quartier prioritaire :

✕ **Étude statistique de la « précarité » sur le centre ville**
(Étude des indicateurs en 2009 – RP INSEE 2009 : Lodève se décompose en 3 zones iris : « centre ville » / « ouest » / « est »)

Population sur le quartier « centre ville »

- sur la population habitant le quartier, 32,8% a moins de 30 ans
- 41% de la population étrangère sur la ville se situe sur ce quartier
- il accueille 37% de la population immigrées de Lodève et dans le quartier la population immigrées représente 15,6% de la population (contre 9,6 et 10,9% dans les autres « iris »)
- 40,1% de la population de plus de 15 ans vivant seule se situe dans ce quartier
- le taux des familles monoparentales représente 23% (contre 12 et 15,6% sur les autres « iris »)

Actifs sur le quartier « centre ville »

- le taux de chômeurs « 15-64 ans » est de 33,6% (contre 21% sur la ville)
- 39,9% des chômeurs de 15-64 ans sont référencés dans le quartier (contre 28 et 32% sur les autres « iris »)
- sur la population de « 15 ans et plus » habitant le quartier, 39,4% sont des retraités et 25,6% sont des ouvriers et employés
- la répartition des actifs en emploi selon les conditions de travail, font ressortir que sur le quartier les salariés sont plus nombreux en « stage ou apprentissage », en « CDD » et en « emplois aidés » et sont moins nombreux en « fonction publique - CDI »

Formation sur le quartier « centre ville »


- le taux de non diplômés « de 15 ans et plus non scolarisés » est de 36,9% (contre 21,5 et 26,9% sur les autres « iris »)
- le taux des femmes non diplômées représente 40,7% (contre 22,7 et 25,7% sur les autres « iris »)

Iris de Lodève



Les iris de Lodève :

341420101	Centre-Ville
341420102	Ouest
341420103	Est

- 
- le taux des hommes non diplômés représente 32% (contre 20 et 28% sur les autres « iris »)
 - le taux de diplômés en enseignement supérieur court représente 6,8% (contre 9,4 et 9,9% sur les autres « iris »)

Logements sur le quartier « centre ville »

- les ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans représentent 20,1 % des ménages (contre 11 % et 15% sur les autres « iris »)
- le taux des logements vacants est de 24,7% (contre 8% sur les autres « iris »)
- 59% des résidences principales sont occupées par des locataires (contre 29 et 35,6% sur les autres « iris »)
- le taux d'équipement des ménages d'au moins 1 voiture est seulement de 60,6% (contre 83,6 et 85,3% sur les autres « iris »)

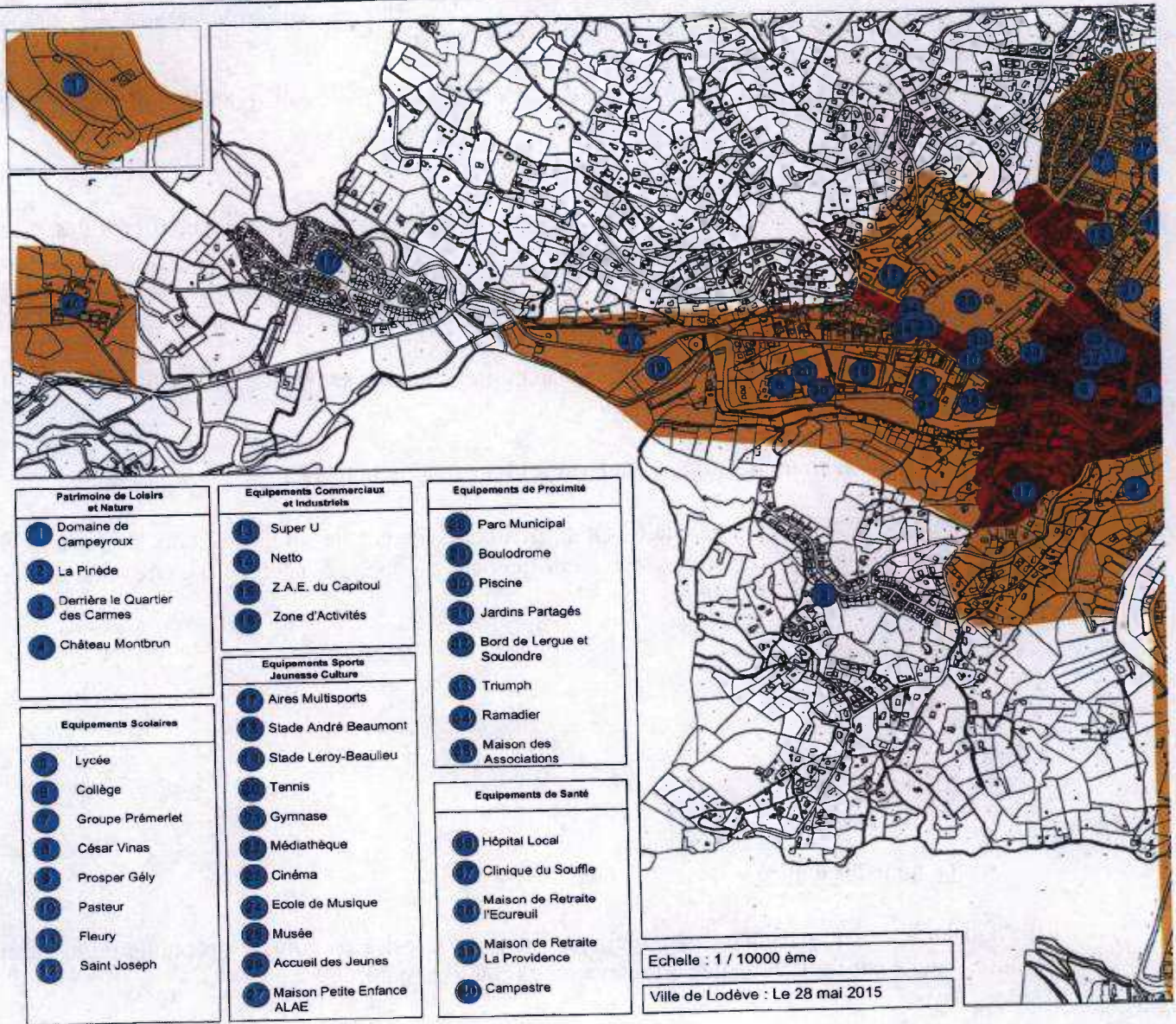
x Le taux de ménage à « bas revenus » identifié par le CGET



En parallèle, sur le périmètre « cœur de ville », le taux de ménage à bas revenus a été identifié par le CGET à hauteur d'un revenu médian de 9 300€.

• Le quartier « vécu »

Il s'agit là, non d'un périmètre géographique, mais de la prise en compte du public du « Cœur de Ville » touché par l'action menée ou relevant de l'établissement.



- Patrimoine de Loisirs et Nature**
- 1 Domaine de Campeyrroux
 - 2 La Pinède
 - 3 Derrière le Quartier des Carmes
 - 4 Château Montbrun

- Equipements Scolaires**
- 1 Lycée
 - 2 Collège
 - 3 Groupe Prémierlet
 - 4 César Vinas
 - 5 Prosper Gély
 - 6 Pasteur
 - 7 Fleury
 - 8 Saint Joseph

- Equipements Commerciaux et Industriels**
- 1 Super U
 - 2 Netto
 - 3 Z.A.E. du Capitoul
 - 4 Zone d'Activités

- Equipements Sports Jeunesse Culture**
- 1 Aires Multisports
 - 2 Stade André Beaumont
 - 3 Stade Leroy-Beaulieu
 - 4 Tennis
 - 5 Gymnase
 - 6 Médiathèque
 - 7 Cinéma
 - 8 Ecole de Musique
 - 9 Musée
 - 10 Accueil des Jeunes
 - 11 Maison Petite Enfance ALAE

- Equipements de Proximité**
- 1 Parc Municipal
 - 2 Boulodrome
 - 3 Piscine
 - 4 Jardins Partagés
 - 5 Bord de Lergue et Soulonde
 - 6 Triumph
 - 7 Ramadier
 - 8 Maison des Associations

- Equipements de Santé**
- 1 Hôpital Local
 - 2 Clinique du Souffle
 - 3 Maison de Retraite l'Ecuréuil
 - 4 Maison de Retraite La Providence
 - 5 Campestre

Echelle : 1 / 10000 ème
 Ville de Lodève : Le 28 mai 2015



- **L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire**

Le présent contrat veillera dans sa mise en place à la cohérence entre les documents stratégiques du territoire portés par l'État, la Région, le Département, le Pays, la Communauté de Communes et la Ville, par exemple :

- ✗ le Diagnostic Cohésion Sociale / Analyse des besoins Sociaux élaboré en collaboration avec plus de 140 structures du territoire,
- ✗ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- ✗ l'Étude de Définition Urbaine,
- ✗ Convention « Centre Bourg »
- ✗ le POS (Plan d'Occupation des Sols) et son évolution en PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- ✗ la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance,
- ✗ le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau notamment sur le volet « cadre de vie » avec l'aménagement des berges,
- ✗ le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle,
- ✗ le Contrat Local de Santé,
- ✗ le Projet Éducatif Territorial (PEDT),
- ✗ le Contrat de Plan État – Région,
- ✗ le Schéma économique de la Région,
- ✗ le Programme Opérationnel FEDER – FSE 2014/2020
- ✗ la Convention Centre Bourg (AMI)
- ✗ la Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault
- ✗ le Service Public pour l'Emploi de Proximité (SPEP)
- ✗ le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)
- ✗ le Programme Leader 2014-2020 du Pays Cœur d'Hérault
- ✗ l'Approche Territoriale Intégrée (Feder) 2015-2020 du Pays Cœur d'Hérault
- ✗ le Schéma Stratégique de Développement Économique du Pays Cœur d'Hérault
- ✗ le Plan Climat Énergie Territorial du Pays Cœur d'Hérault (en cours d'élaboration)



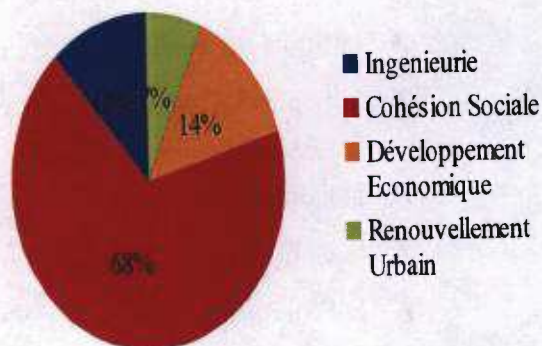
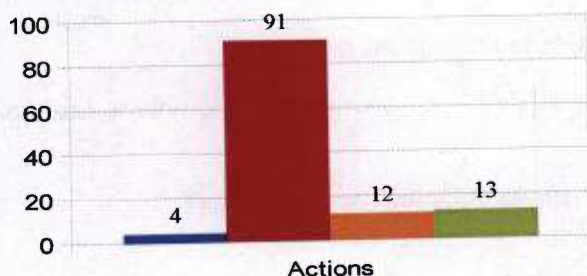
B) Bilan de « la politique de la ville » déjà active sur le territoire

La ville de Lodève émerge dans le cadre de la politique de la ville depuis les années 1990 et bénéficie de plusieurs dispositifs de déclinaison de la « politique de la ville ».

- Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs)

Au cours du Cucs 2011-2014, les partenaires signataires de ce Contrat, soit l'État, le Conseil Départemental, la Caf et la Ville, ont accompagnés 54 actions différentes sur un total de 120 actions réalisées sur les 4 années pour un coût total de 1 783 252€.

La répartition par thématique de ces financements se structure de la manière suivante :



Ingénierie Politique de la Ville

Cohésion Sociale

(Éducation, Jeunesse, Loisirs, Santé, Culture, Prévention délinquance)

Développement économique

(Formation, Insertion, Mobilité, Emploi)

Renouvellement Urbain

(Habitat, Amélioration du Cadre de Vie)

Montants financés

209 314 €

1 217 736 €

245 307 €

120 991 €

La répartition par financeurs des actions menées est la suivante :



■ Commune

■ Etat Acse

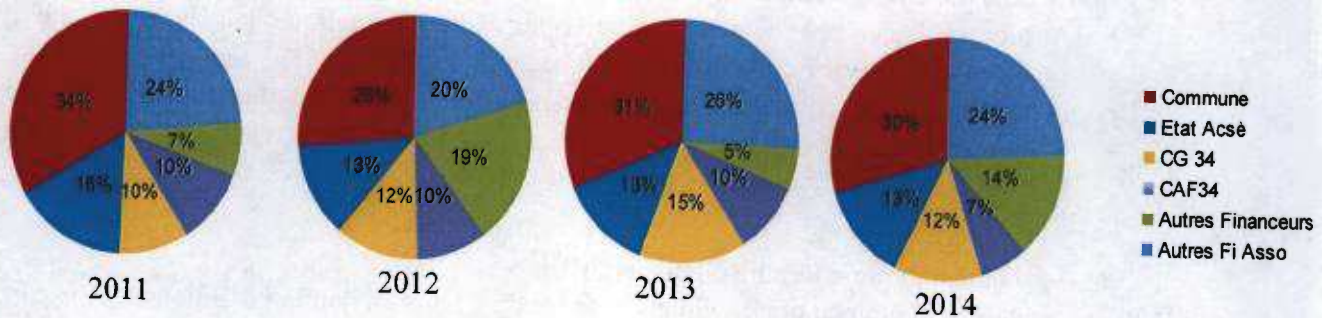
■ CG 34

■ CAF34

■ Autres Financeurs

■ Autres Fi Asso

Commune	530 086 €
État	261 550 €
Conseil Départemental de l'Hérault	242 147 €
CAF de l'Hérault	175 520 €
Autres subventions (DRAC, CCLL, Région LR....)	195 877 €
Autres financements (Recettes, Fondations, Prestations, Emploi aidés, auto financement)	378 092 €



Concernant l'évaluation qualitative, certaines caractéristiques et enseignements peuvent être identifiés :

✕ sur la thématique « Cohésion Sociale » :

C'est l'axe thématique le plus travaillé dans le cadre du CUCS 2010/2014 en nombre d'actions mais aussi en poids financier.

L'accent a été particulièrement mis sur la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité et la prévention de la délinquance. Il en ressort un véritable choix sur Lodève d'utiliser les financements de la politique de la ville, au bénéfice de la jeunesse, la culture et les loisirs éducatifs sous toutes leurs formes pour atteindre des objectifs d'insertion, de mixité sociale et culturelle mais aussi de prévention de la délinquance.

Ainsi, les relations avec les établissements scolaires et le Réseau de Réussite Scolaire ont été développées pour rechercher une cohérence d'actions éducatives. Ce partenariat avec l'EN a permis la mise en place d'un PRE sur la commune ainsi que la restructuration et le développement des actions CLAS.

Cependant, certaines préconisations sont à prendre en compte pour le Contrat de Ville 2015 / 2020 :

- S'appuyer sur l'état des lieux avancé dans l'« ABS-DCS » et validé par les partenaires du Contrat de ville, pour cibler les priorités et recentrer le nombre d'actions afin d'éviter le « saupoudrage »
- Identifier les actions ayant un réel impact sur le territoire et envisager un financement pluriannuel

✕ sur la thématique « Développement Économique » :

Cet axe prioritaire vient en second en nombre d'actions de fonctionnement avec 13 actions menées sur 4 ans. Toutefois, la thématique de l'emploi et du développement économique apparaît comme relativement peu sollicitée par les porteurs de projets.

Cela s'explique par le coût relativement élevé des actions ou des programmes en faveur de l'emploi au regard du montant des enveloppes CUCS. Les actions mises en œuvre dans ce cadre relèvent plutôt de l'accompagnement des publics (Ex: actions Passerelles, APP, CEMEA...)

La même problématique financière existe sur des actions de développement économique, d'autant plus que la compétence relève de la CCLL et que le périmètre CUCS ne permettait pas d'influer sur le développement économique.



Aussi, certaines préconisations sont à prendre en compte pour le Contrat de Ville 2015 / 2020 :

- Accentuer l'accompagnement financier sur cette thématique par la recherche d'autres financeurs : Conseil Régional, Caisse des Dépôt, Europe...
- Introduire dans le Contrat de ville des aides au fonctionnement et aux investissements
- S'appuyer sur l'état des lieux avancé dans l' « ABS-DCS » et validé par les partenaires du Contrat de ville, pour cibler les priorités d'accompagnements

x sur la thématique « Renouvellement Urbain » :

Cet axe a également été peu présenté dans le cadre du CUCS en nombre d'actions.

Comme pour la thématique précédente, cela est dû à différentes causes :

- Coût élevé des actions de cette thématiques au regard des enveloppes annuelles CUCS,
- Les quartiers en politique de la ville ont été rénovés en dehors du programme CUCS (Démolition / reconstruction Gobelins et Montifort, construction immeuble La Poste et Impôts, réhabilitation St Martin : rénovation espaces publics et programme d'accession à la propriété),
- Pas de subventions d'investissement dans le cadre du CUCS,
- Compétences relevant principalement de la CCLL sur cette thématique,

De ce fait, toutes les actions menées sont exclusivement des actions d'accompagnement des publics (Ex : Léo Lagrange, animation résidence Fleury, Manufacture des Paysages...).

Aussi, certaines préconisations sont à prendre en compte pour le Contrat de Ville 2015 / 2020 :

- S'appuyer sur l'état des lieux avancé dans l' « ABS-DCS » et validé par les partenaires du Contrat de ville, pour cibler les priorités d'accompagnement,
- Accentuer l'accompagnement financier sur cette thématique via la recherche d' autres partenaires : (Europe, ANAH/ANRU, Caisse des Dépôts ,...),
- Introduire des aides à l'investissement dans le Contrat de Ville,
- Impliquer plus fortement les organismes HLM locaux
- S'appuyer sur le dispositif « Centre Bourg ».

x sur l' « Ingénierie » :

Grâce à une réelle implication en ingénierie, le pilotage du CUCS sur la ville a permis une amélioration des procédures :

- une restructuration des instances par thématique a permis une meilleure cohérence lors de l'examen des dossiers,
- le démarrage d'une réflexion partenariale sur l'élaboration d'un «questionnaire bénéficiaire» qui n'a pas pu totalement aboutir dans le contexte de réforme de la Politique de la Ville,
- la création inter-partenariales d'outils d'évaluations a permis une analyse plus fine des actions réalisées,
- des rencontres régulières et plus formalisées sur site avec les porteurs de projet ont permis un suivi et un partage des informations de « terrain » avec l'ensemble des partenaires,
- la mise en place d'une plate-forme informatique de partage des données, a permis de structurer et améliorer les échanges entre les partenaires.

Toutefois une des limites que connaissent de nombreuses villes de la taille de Lodève est la faiblesse des moyens humains disponibles pour l'animation, l'observation et l'évaluation.



Aussi, certaines préconisations sont à prendre en compte pour le Contrat de Ville 2015 / 2020 :

- Renforcement en moyens humains de l'équipe projet,
- Poursuite des évaluations partagées (Intermédiaires et finales),
- Mise en œuvre d'un questionnaire « public »,
- Renforcer l'accompagnement administratif des « petits » porteurs de projets,
- Optimiser les complémentarités entre les différents porteurs de projets pour évoluer vers plus de mutualisation de moyens dans la mise en œuvre des actions,
- Mise en cohérence avec les préconisations de l'ABS/DCS et les orientations du CLSPD,
- Renforcement des liaisons existantes avec les autres procédures « Politique de la Ville » : PRE, CLAS, Adulte Relais, Service Civique, FIPD, 3V...

- **Bilan de la Rénovation Urbaine : historique et bilan ANRU sur Lodève 2000/2008**

Après la signature du Contrat de Ville avec l'État en 2000, la commune de Lodève a bénéficié de 3 quartiers classés en Zone Urbaine Sensible : Saint Martin, les Gobelins et Montifort.

Ce classement a alors permis à la ville de déposer un dossier ANRU dans le cadre de son projet global de rénovation du logement social.

Trois objectifs étaient visés :

- remplacer les logements vétustes de Montifort (1967) et des Gobelins (1986) par des logements aux normes de confort et d'habitabilité. Au total, 229 logements seront détruits dont seulement 79 occupés, 110 logements reconstruits soit une offre supplémentaire de 31 logements sociaux sur Lodève.
- répartir le parc HLM, sur l'ensemble du territoire communal en reconquéant notamment le centre ancien (mixité sociale).
- maintenir les services publics des programmes de logement social de centre ville (mixité fonctionnelle et économique) en leur offrant des conditions d'exercice favorable et en les positionnant en rez d'immeubles.

Ce dossier comprenait plusieurs opérations :

- Démolition de la Cité de Montifort (194 logements dont 65 occupés) : 1^{ère} tranche de 90 logements et 2^{ème} tranche de 104 logements
- Reconstruction de la Cité de Montifort sous l'appellation « les hauts de montbrun » (75 villas) avec 1^{ère} tranche de 34 villas et 2^{ème} tranche de 41 villas
- Entrée de Ville :
 - Démolition de la Cité des Gobelins (35 logements dont 14 occupés)
 - Aménagement paysager et fonctionnel de l'entrée de ville (rond point et bâtiments commerciaux)
- Prémerlet : Construction de 18 logements et installation des locaux du Trésor Public,
- Quai des Ormeaux : construction de 5 logements et installation des locaux pour l'antenne CAF,
- Place du marché :
 - Construction de 12 logements
 - Implantation de locaux pour la Police Municipale, la Poste
 - Aménagement de la Place du Marché



- Cité Saint Martin : essentiellement concernée par la réfection des VRD

Dans le cadre de la réalisation de ces différentes actions de « démolition - reconstruction » :

- 2 opérations ont déjà été financées en 2003 sur les crédits traditionnels qui préexistaient à la constitution de l'ANRU :
 - Démolition des 35 logements de la cité des Gobelins et accompagnement social,
 - Construction de 18 logements à Prémerlet.
- 4 opérations ont obtenu un financement en 2004 de l'ANRU :
 - démolition de Montifort 1^{ère} tranche (90 logements),
 - reconstruction des Hauts de Montbrun 1^{ère} tranche (34 villas),
 - construction de 5 logements Quai des Ormeaux,
 - construction de 12 logements Place du Marché.

L'accompagnement social pour le déménagement des habitants concernés par les démolitions a été confié à Hérault Habitat en partenariat avec le service Politique de la Ville de la Mairie. Cette action a été menée dans le cadre du Bureau d'Accès au Logement (BAL) réunissant chaque mois l'ensemble des partenaires concernés (bailleurs publics et privés, travailleurs sociaux, État, Ville de Lodève et la Communauté de Communes).

- Bilan du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Installé depuis 2009 sur Lodève, le Programme de Réussite Éducative (PRE) de Lodève est aujourd'hui un dispositif majeur reconnu de la Politique de la Ville sur le territoire qui agit en faveur des enfants en difficulté.

L'objectif du PRE est d'accompagner dès les 1^{ère} années de maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire des enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés. Les actions sont sous la forme d'un suivi individualisé effectué par une « Équipe Pluridisciplinaire de Soutien ».

Un parcours individualisé comporte plusieurs étapes :

- un repérage individualisé des difficultés de l'enfant,
- un premier contact avec la famille,
- un regard collectif des professionnels sur la situation présentée,
- puis l'élaboration de réponses dans différents domaines d'accompagnement.

Un bilan quantitatif et qualitatif depuis ces 3 dernières années (2012/2014) permet d'évaluer la plus-value et la pertinence du PRE au regard des besoins et des difficultés repérées :

- 99 parcours validés et pris en charge par un référent,
- la durée moyenne d'un parcours est de 11 mois

- les origines des saisines se répartissent :
 - 62% Éducation Nationale



Le partenariat développé depuis 2009 avec l'Éducation Nationale a favorisé sa forte implication au sein du dispositif.

- 21% Auto-saisine

On peut noter une augmentation du nombre d'auto-saisines qui traduit une réelle volonté des parents à s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants sur le dispositif.

- Répartition par niveau scolaire

Collège	46
Écoles Élémentaires	43
SEGPA	4
Lycée	3
Écoles Maternelles	3

- Répartition par tranche d'âge

	Filles	Garçons	TOTAL
2 à 6 ans	0	1	1
7 à 11 ans	18	24	42
12 à 16 ans	15	41	56
TOTAL	33	66	99

- Typologie des parcours: domaine des actions

Soutien à la parentalité	76
Soutien scolaire	63
Accès aux loisirs	64
Accès aux soins	43

- **Le soutien à la parentalité** : est une action transversale aux autres actions du PRE. Le rôle des parents est prépondérant dans le parcours de réussite de leur enfant.
- **Le soutien scolaire**: permet aux enfants et adolescents de devenir acteur de leur scolarité. Il permet également de sensibiliser les familles sur l'accompagnement scolaire de leur enfant.

Depuis 2013 la convention de partenariat avec la M.J.C. est une véritable plus-value pour les jeunes. 31 jeunes ont bénéficié de ce partenariat.

- **L'accès aux loisirs** est une action qui permet d'accompagner les familles sur une ouverture vers l'extérieur en compagnie de leurs enfants.

Dans ce cadre, mise en œuvre

- depuis 2013 d'un partenariat avec la Compagnie des Jeux. Les jeux sont de véritables passerelles Parent/Enfant/École.
- depuis 2014 d'un action semi-collective Atelier théâtre afin de sensibiliser les familles à l'impact des loisirs sur la réussite scolaire et favoriser l'ouverture sociale et culturelle chez l'enfant.



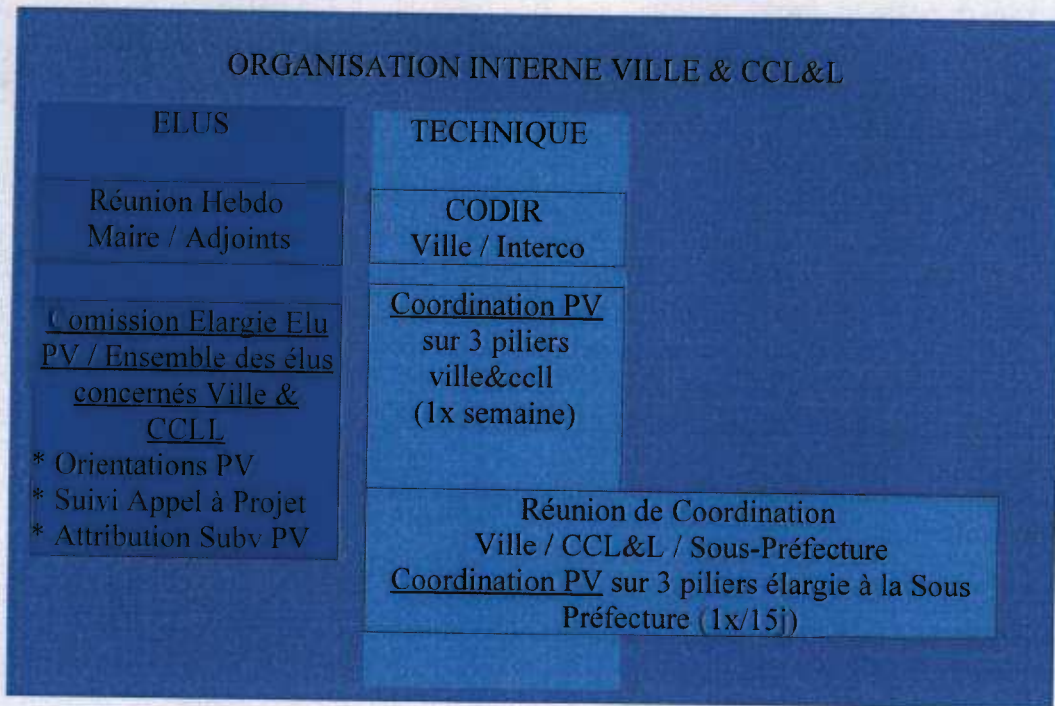
- **L'accès aux soins** est une action qui permet aux familles une meilleure compréhension et décodage des problématiques santé mais également d'accéder à une meilleure prise en charge des difficultés de leurs enfants. Dans ce cadre, mise en œuvre depuis 2013 d'un atelier de musicothérapie. Ce travail avec la musique intervient afin de soutenir et renforcer le parcours individuel

Pour chaque parcours individualisé un bilan est effectué en milieu de parcours avec la famille, le référent et la coordonnatrice ainsi qu'un bilan global en fin de parcours.



II) Organisation du pilotage, de la gouvernance et de l'animation du Contrat

A) Le pilotage interne aux institutions



a) L'Organisation interne « Ville et Communauté de Communes »

La compétence dévolue à la politique de la ville est portée sur le territoire par la Ville de Lodève en étroite relation avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

La conduite et la mise en œuvre de la politique de la ville nécessitent de redéfinir un projet d'envergure en s'appuyant sur un pilotage politique, stratégique et technique fort au sein des deux collectivités.

Organisation Politique :

L'Adjoint municipal en charge de la politique de la ville est également Délégué communautaire en charge de la Politique de la Ville pour la Communauté des Communes du Lodévois et Larzac. A ce titre il est chargé des liens « politique de la ville » avec les Vice-présidents de l'intercommunalité et les adjoints au Maire de Lodève, sur les thématiques relatives à leur délégation.



En ce qui concerne le lien et l'articulation entre les thématiques et les territoires du Contrat de Ville, Lodève propose de s'appuyer sur 2 niveaux de réunions déjà constituées :

- Les **réunions hebdomadaires entre le Maire et les adjoints**, où l'élu délégué à la politique de la ville sera amené à présenter régulièrement les éléments relatifs à la mise en œuvre du contrat de ville, notamment dans sa dimension territoriale.
- Une **Commission Élargie** réunissant, sous le pilotage l'Élu délégué à la politique de la ville, les élus ayant une délégation en lien avec la « politique de la ville » au niveau de la ville et de l'intercommunalité. L'objectif est :
 - de faire un point d'étape de l'avancée du contrat de ville par domaine,
 - de préparer chaque comité stratégique ou comité de pilotage,
 - de travailler et de suivre l'« Appel à projets » annuel : validation du cahier des charges, présentation des projets déposés, identification des projets portés par le droit commun et la complémentarité à établir avec les crédits spécifiques « Politique de la Ville ». Dans le cadre d'une suppression de « l'appel à projet », ce comité se amène à enclencher et suivre les projets pluriannuels des associations et acteurs de terrain.

Organisation Technique : Organisation administrative et technique mise en place sur Lodève

L'ingénierie : création d'une direction de coordination « Politique de la Ville » transversale ville-intercommunalité

La mission politique de la ville est actuellement morcelée et ne permet pas un travail efficace et transversal au sein de la ville de Lodève et de la Communauté de Communes.

L'organisation de la direction transversale « politique de la ville » regroupe le volet social, le volet économique et le volet urbain. Il a pour objet de promouvoir une politique concertée avec l'ensemble des services dont les actions impactent la politique de la ville :

- cette architecture doit être capable de produire une ville plus solidaire, capable d'intégrer, dans la durée, toutes ses composantes en développant tous les moyens et projets nécessaires, à l'échelle tant du quartier que de l'ensemble urbain,
- traiter des situations et mettre en œuvre des processus d'évaluation du territoire.

Cette direction transversale devra animer le projet « politique de la ville » à l'échelle des secteurs de la ville et de l'intercommunalité en lien étroit avec les adjoints et vices-présidents de ces secteurs.

La mobilisation et le renforcement des liens avec les directions thématiques sera également un enjeu fort car la politique de la ville englobe des dimensions variées : économique, urbaine, sociale, culturelle, éducative, sportive, santé, tranquillité publique...

L'articulation proposée repose sur les éléments suivants :

- Un rattachement opérationnel auprès de la DGA « Politique de la ville » des 3 responsables de services « Habitat », « Économie - Emploi » et « Social »
- Une coordination claire et une association étroite des 3 responsables pour mettre fin au morcellements des missions.



La direction de la politique de la ville aura également pour missions :

- de coordonner l'évaluation du contrat de ville et de mettre en œuvre des outils d'ingénierie de projet,
- de coordonner et de suivre les dispositifs « politique de la ville ».

L'ingénierie : Impulsion et au suivi de la mise en œuvre des actions

Dans le cadre de leurs compétences respectives, et en fonction des moyens dont ils disposent et qu'ils sont en mesure de mobiliser, les signataires du contrat de Ville s'engagent à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat et décrits dans le document.

La signature du contrat engage, conformément aux principes posés par la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, à veiller à ce que les dispositifs et moyens de droit commun des acteurs institutionnels signataires, puissent être mobilisés au mieux, afin de permettre la mise en œuvre des actions cadre, définies de manière concertée.

Les actions élaborées et décidées de manière concertée, permettront d'atteindre les objectifs partagés par les signataires en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier, en terme de bien être global, impactant l'ensemble des champs : social, économique, urbain, culturel, sanitaire ou de tranquillité publique.

Les moyens d'action publique potentiellement mobilisables figurent dans les fiches actions.

L'ingénierie au service des modalités de fonctionnement

La mixité des publics

Afin de garantir une mixité des publics dans le cadre des actions portées par le Contrat de Ville, une vigilance sera apportée afin de ne pas stigmatiser la population ou les acteurs du quartier prioritaire. Ainsi, il sera recherchée une ouverture vers des publics extérieurs au quartier prioritaire dans la limite maximum de 30 % d'extérieur.


Par ailleurs, selon le type d'actions, un regard au delà du quartier sera parfois nécessaire pour assurer une cohérence, une lisibilité et une pertinence d'impact (échelle de la ville, de l'intercommunalité, du pays).

L'Appel à Projets annuel

Chaque année un « appel à projet » sera lancé en partenariat avec les financeurs du Contrat de Ville. Des objectifs plus précis que ceux du Contrat de Ville global, seront avancés afin d'impulser des actions répondant à des problématiques spécifiques identifiées et affinées lors des comités de suivi.

Le suivi du pilotage de l'appel à projets annuel sera porté par la Ville avec un co-pilotage de la Sous-Préfecture / DDCS.

Dans le cadre d'une suppression de « l'appel à projet », le volet ingénierie s'attachera à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de contrats pluriannuels (de 2 à 5 ans) avec les associations et acteurs de terrain.



L'ingénierie pour le suivi et évaluation de la globalité du contrat, des objectifs et des actions conduites

Concernant l'**évaluation de la participation des habitants**, la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine prévoit que soit créé un Observatoire national de la Politique de la ville chargé notamment « d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville ».

Par ailleurs, au niveau local, l'ensemble des partenaires, dans le cadre de l'élaboration du projet de ce contrat de ville, se sont accordés à faire une place essentielle à **l'évaluation et au suivi des actions.**

C'est pourquoi, dans les différents groupes de travail, l'accent sera mis sur des objectifs mesurables qui peuvent permettre d'apprécier les progressions dans la durée avec une exigence de rigueur et de transparence.

L'évaluation attendue doit porter tout autant sur les aspects financiers de l'action publique que sur la pertinence et l'efficacité des actions conduites au regard de la situation des habitants du quartier.

Ainsi, une connaissance partagée de la situation du quartier et des problématiques des habitants, au moment de la signature du contrat est indispensable. Point de repère, ce contexte initial permettra de mesurer les progrès parcourus mais aussi le reste à réaliser.

Toutefois, un bémol reste à souligner concernant Lodève :

- le suivi des statistiques de l'Insee est structuré autour de 3 « sous-zonages » de découpage de la commune, les « Iris » (iris Ouest / Est / Centre). L'iris « Centre » ne correspond pas exactement au périmètre du quartier prioritaire « Cœur de Ville ».
- les règles de suivi des statistiques impliquent qu'en dessous d'un certain seuil, un secret statistique s'applique. Aussi, de nombreuses données sur Lodève et plus encore sur le « Cœur de ville » ne sont pas accessibles.

Ces deux éléments posent dès à présent une difficulté de suivi et d'analyse dans la mise en œuvre du Contrat de Ville dont il faudra tenir compte dans l'analyse des résultats finaux.

L'évaluation se fera à différents niveaux :

- au niveau du projet en tant que tel de chacune des structures financées dans le cadre des appels à projets, sur la base de critères spécifiques liés à l'action financée,
- au niveau de l'action figurant au contrat, comme participant à l'atteinte d'un objectif opérationnel, cette évaluation se faisant à partir des indicateurs figurant dans la fiche action cadre,
- au niveau global du contrat : sa gouvernance, sa pertinence, son efficacité, point dont il semble opportun de prévoir d'en externaliser la réalisation.

Ce travail devra s'appuyer sur :

- des indicateurs de contexte qui apporteront un éclairage au regard des enjeux identifiés au niveau du quartier prioritaire par rapport aux données locales et macro. Les informations fournies par l'ensemble des partenaires seront utiles à cet effet (INSEE, Atouts Métiers LR, observatoires de la maison de l'emploi, du Conseil Départemental, de la CAF, de pôle emploi, du CGET, du SIGLR...).



- des indicateurs de suivi apportant un éclairage sur les moyens effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions (indicateurs de ressources). C'est pourquoi, le contrat consignera les intentions de chacun des partenaires sur les moyens mobilisables au titre du droit commun et des ressources spécifiques.
- les indicateurs d'évaluation seront destinés à apprécier le résultat et l'impact des actions mises en place pour l'atteinte des différents objectifs.

La réalisation de **bilans annuels des actions, programmes et projets** se fera en plus du suivi et de l'évaluation continue assurée par la tenue régulière de rencontres. Ces bilans permettront notamment d'analyser les impacts de l'ensemble des activités menées au regard des grands enjeux identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels.

La mise en place de tableaux de bords facilitera également le suivi des actions, programmes et projets ainsi que leur mise en œuvre. Cet outil favorisera également la communication auprès des services et partenaires ainsi qu'auprès de la population.

L'**évaluation à mi-parcours** avec l'appui d'un cabinet extérieur, réorientera si nécessaire le projet global après 3 années de mise en œuvre.

L'**évaluation finale** appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2020.

L'ingénierie pour l'animation et le suivi des différentes instances (voir déclinaison ci-après)

b. L'organisation interne « État »

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, précisées par les circulaires Premier ministre du 30 juillet 2014 et ministère de la ville de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014, relatives aux contrats de ville, le Préfet a créé une équipe interministérielle et une cellule restreinte des services de l'État, dédiées notamment à l'élaboration de la nouvelle génération de contrats de ville dans l'Hérault.

L'équipe interministérielle a pour mission de fixer les orientations départementales à décliner sur les différents sites. Elle s'assure de la mobilisation du droit commun de l'État, en particulier du respect des engagements pris dans les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et veille à l'articulation de ces contrats avec les autres outils de planifications et de programmations (CPER, Programme opérationnels européens, PETD, CEL...)

Cette équipe interministérielle, présidée par le préfet de département ou son représentant, se réunit en tant que de besoin. Elle est composée, en fonction de l'ordre du jour et du quartier concerné, des membres ou leurs représentants suivants :

M. le Secrétaire Général

Mme la Sous-préfète de Lodève

M. le Sous-préfet de Béziers

M. le sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet

M. le Chef du Pôle Prévention de la Délinquance et Toxicomanie

M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Mme la Directrice Départementale des territoires et de la Mer



Madame la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale

M. le Directeur de l'Unité Territoriale de la Direccte

M. le Directeur de l'Unité Territoriale de Pôle Emploi

M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles

Mme la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, délégation territoriale

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie

M. le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

M. le Directeur des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

M. le Directeur de la CAF de l'Hérault

Mme la Directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations

Mme la Déléguée du Préfet pour les quartiers Gély, Figuerolles, Pas du loup-Val de Croze, Lemasson, Près d'Arènes

M. le Délégué du Préfet pour les quartiers Celleneuve, Cévennes, Petit Bard, Pergola

M. le Délégué du Préfet pour le quartier Mosson à Montpellier

Mme la Déléguée du Préfet pour le quartier Centre ville

M. le Délégué du Préfet pour les quartiers Iranget Grangette, La Devèze à Béziers

M. le Délégué du Préfet pour les quartiers centre et périphérie à Lunel

La liste des participants peut être élargie.

La cellule restreinte des services de l'État est en charge du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des contrats de ville. Elle prépare et met en œuvre les décisions de l'équipe interministérielle. Elle est notamment chargée du suivi des engagements de l'État et de ses opérateurs.

Cette cellule restreinte, présidée par le préfet de département ou son représentant, se réunit en tant que de besoin. Elle est composée, en fonction de l'ordre du jour et du quartier concerné, des membres ou leurs représentants suivants :

M. le Secrétaire Général

Mme la Sous-Préfète de Lodève

M. le Sous-Préfet de Béziers

M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Mme la Directrice Départementale des territoires et de la Mer

Mme la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale

M. le Directeur de l'Unité Territoriale de la Direccte

Mme la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

M. le Délégué du Préfet pour le quartier Mosson / Haut de Massane

Mme la Déléguée du Préfet pour les quartiers Gély Figuerolles / Gambetta

M. le Délégué du Préfet pour les quartiers Cévennes, Petit Bard, Pergola à Montpellier

Mme la Déléguée du Préfet pour les quartiers Le Faubourg Centre à Béziers

M. le Délégué du Préfet pour les quartiers Les Arènes, La Devèze à Béziers

M. ou Mme le Délégué du Préfet pour les quartiers centre et périphérie à Lunel

La liste des participants peut être élargie.



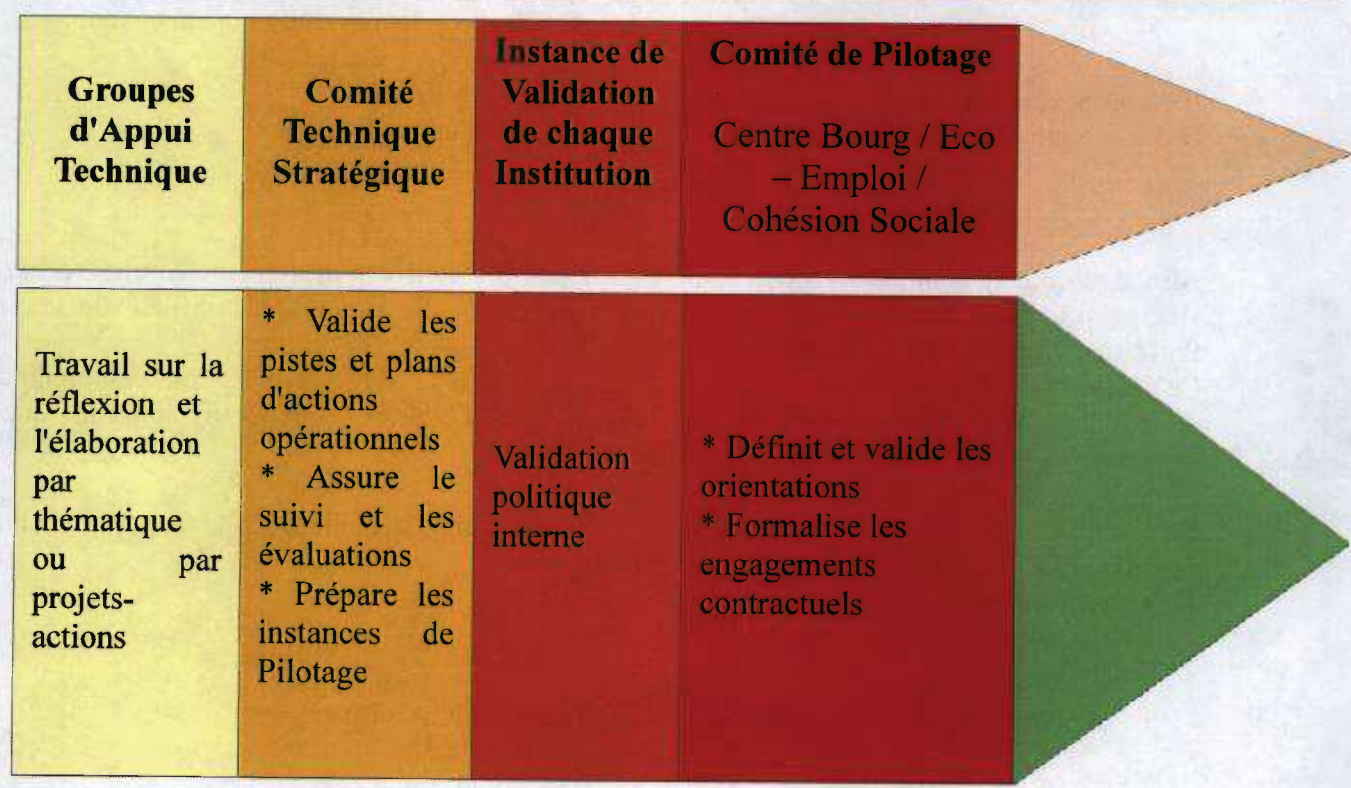
La sous-préfète de Lodève, représentant le Préfet dans l'arrondissement de Lodève, pilote le contrat de ville de Lodève en s'appuyant :

- sur l'expertise de la DDCS et sa mission de coordination départementale,
- sur la chargée de mission de la sous-préfecture de Lodève, qui copilote au niveau technique, avec la ville et la communauté de communes, les comités et groupes de travail du contrat. Elle anime également le groupe de travail « politique de la ville » du service public de l'emploi de proximité et assure la coordination des services de l'État intervenants sur les différents dispositifs qui concourent aux objectifs du contrat de ville (Centre Bourg, SPEP, CLSPD, CLS, PRE...). Elle veille à l'intégration des orientations nationales et locales prioritaires de l'État dans le contrat de ville de Lodève.

B) La gouvernance du contrat de ville

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Participation Habitants





a. Le comité de pilotage

Il est donc institué un **comité de pilotage** placé sous la co-animation de la Sous-Préfète et du Maire de Lodève – Présidente de l'intercommunalité.

Cette instance réunie une fois par an :

- l'Élu « politique de la ville » de la ville et de l'intercommunalité ainsi que les élus ville et intercommunalité en charge des domaines liés à la politique de la ville
- l'ensemble des financeurs, partenaires et contributeurs au Contrat de Ville
- 3 membres du Conseil Citoyen.

Les membres composant cette gouvernance auront pour missions de :

- définir les grandes enjeux et valider les orientations globales du Contrat de Ville,
- s'assurer que les objectifs soient atteints et contrôle l'avancement de la programmation des actions et projets,
- ajuste la maquette financière annuellement
- procéder à l'évaluation du Contrat de Ville,
- valider les financements des actions du Contrat de Ville (appel à projet, conseil citoyens...).
- assure la priorisation dans la mise en place d'actions dépendants de dispositifs spécifiques en donnant des avis et arbitrages (Fonds Européens, dossiers partiellement concernés par la politique de la ville...)
- faire la liaison avec le projet « Centre Bourg » sur le volet rénovation urbaine – habitat

Il est proposé d'organiser 1 réunion par an en Mairie.

D'autres réunions pourront également être programmées en cas de besoin.

b. Le comité technique stratégique

Afin d'assurer la conduite technique du Contrat de Ville, il est institué un **comité technique stratégique** placé sous la co-animation du Représentant « politique de la ville » de la Sous-Préfecture et par la DGA « Politique Ville » de la ville.

Ce comité associe le chef du « pôle politique de la ville » de la DDCS, les responsables « politiques de la ville » de la CAF Hérault, du CD Hérault et du CR Languedoc Roussillon ainsi que les responsables « politique de la ville » des autres financeurs.

Ce comité a vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés:

- réalisation des actions,
- lancement des appels à projets,
- organisation et suivi de l'évaluation,
- propositions d'orientation pour le pilotage du contrat, suivi financier.

Ce comité coordonne l'action

- des groupes d'appui techniques correspondant aux 3 piliers du contrat de ville,
- à la commission évaluation,
- au suivi du Conseil Citoyens,
- le suivi du dossier « Centre Bourg ».



Le rythme des réunions est proposé est de 3 à 4 rencontres annuelles en Mairie.
D'autres réunions pourront également être programmées en cas de besoin.

c. Les groupes d'appui techniques des 3 piliers

Les groupes d'appui techniques correspondent aux unités de travail technique des 3 piliers stratégiques. Ils sont co-animés par les services de la Ville-intercommunalité, de l'État et des partenaires pertinents dans le domaine décliné :

Économie / Emploi * 1 groupe de travail « SPEP » Emploi * 1 groupe de travail « SPEP » Alternance * 1 groupe de travail « Formation » * 1 groupe de travail « Accompagnement Entrepreneurial »	Habitat / Logement * 1 groupe de travail « Centre Bourg » * 1 groupe de travail « logement social »	Cohésion Sociale 1 groupe de travail par sous- thématique : « Jeunesse », « Lien social : culture, sports, citoyenneté », « santé », « parentalité », « réussite éducative », « prévention », « accès aux droits » (certains regroupements pourront avoir lieu selon les besoins)
Transversal * 1 groupe de travail « Mobilité » * 1 groupe de travail « Observatoire - Évaluation » * 1 groupe de travail « Image du territoire » + Conseil Citoyens		

Chacun de ces groupes d'appui techniques aura pour objectif la concrétisation des orientations et actions du contrat de ville relevant de son champ de compétences et de s'assurer de :

- l'adéquation entre les orientations, les actions retenues et leurs réalisations,
- l'appréciation des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre des actions et des résultats obtenus,
- l'évolution de la pertinence des objectifs fixés par le contrat,
- le suivi et l'analyse des indicateurs des actions,
- les propositions d'évolution en faveur des habitants,
- rendre compte aux comités stratégique et de pilotage, de l'état d'avancement des actions du contrat.

Le rythme proposé pour ces groupes de travail est d'une réunion tous les trimestres.

D'autres réunions pourront également être programmées en cas de besoin.

Chaque comité de suivi pourra solliciter en tant que de besoin les dispositifs et les personnes ressources existants dans son domaine de compétence et d'associer systématiquement des représentants du Conseil Citoyens.



C. Les dispositifs d'association des habitants

Avec la création d'un certain nombre de dispositifs et dans la continuité du rapport remis au ministre par le collectif «Le pouvoir d'agir» en juillet 2013, la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait de la participation citoyenne un enjeu majeur dans la gouvernance du futur Contrat de Ville 2015/ 2020.

Pour la Ville de Lodève, la participation des habitants, adossée à un dialogue permanent et productif constitue une priorité.

En amont de la mise en place du Conseil Citoyens, un travail préparatoire a été conduit avec un collectif d'associations et d'habitants afin de lancer la dynamique et recueillir les initiatives.

a. Le conseil citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

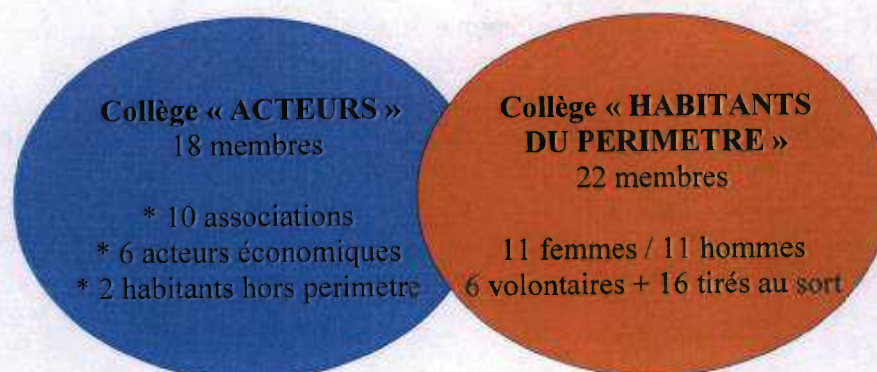
Le Conseil citoyens a pour objectifs de :

- favoriser l'expression des habitants du quartier,
- conforter d'éventuelles dynamiques citoyennes existantes,
- garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes et la place des habitants dans les instances de pilotage du Contrat de ville,
- favoriser l'expertise partagée,
- et créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Sous réserve des dispositions qui pourraient être ultérieurement précisées, les dispositions qui suivent seront prises pour assurer la création et la mise en place du Conseil Citoyens du Contrat de Ville de Lodève. Il est donc installé sur les principes généraux de liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, mais aussi de souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

La composition du Conseil citoyens :

- Le nombre de membres du Conseil Citoyens est établi sur la base d'un peu plus d'1 % de la population du quartier prioritaire (3090 habitants), soit 40 membres
- le nombre des membres du Collège «Habitants» sera de 22 habitants du territoire concerné.
- le nombre de membres de son Collège «Associations et acteurs locaux» sera établi à hauteur de 18 représentants.





Le Collège « Habitants du périmètre »

Dans le Collège « Habitants du périmètre », un tirage au sort a été organisé en respectant, d'une part, le principe de parité femmes / hommes et, autant que possible, en privilégiant l'accès des personnes les plus éloignées des instances de parole habituelles (jeunes, résidents non-communautaires, ...), et, d'autre part, en s'efforçant de représenter la population du quartier dans toutes ses composantes.

Le tirage au sort a été organisé à partir de la base de données de la « Taxe d'Habitation », ceci afin de garantir notamment la représentation dans ce Collège de résidents non communautaires ne figurant pas sur les listes électorales mais présentes dans le quartier. De même, toutes les pistes ont été recherchées pour garantir la représentation des jeunes du quartier dans ce Collège.

La Ville de Lodève a organisé en présence de la Sous-Préfecture, le tirage au sort pour identifier 16 sièges.

En complément de ces 16 sièges, 6 volontaires ont pu se faire connaître auprès de la ville pour intégrer le collège « habitants ».

Le Collège « Acteurs »

La mobilisation des membres du Collège « Acteurs » a fait l'objet d'un appel à candidatures largement diffusé dans les outils de communication de la collectivité, et lors d'une réunion d'information.

Les acteurs locaux du quartier ont également été informés, dans un travail de prise de contact sur le terrain.

A la suite du recensement des candidatures recueillies pour ce Collège, les associations ayant fait acte de candidature à l'appel à projet annuel 2015 du contrat de ville (ou ayant signé une convention pluriannuelle pour les années à venir) dans le cadre du contrat de ville sont ajoutés afin de procéder au tirage au sort.

La municipalité, en lien avec les services de l'État désigne 5 associations au sein de ce Collège qui doit compter 10 associations.

La liste définitive des membres du Conseil Citoyens sera fixée par un Arrêté du préfet.

Le fonctionnement du Conseil citoyens

Chaque Collège sera élu pour un mandat initial mais les modalités de fonctionnement seront établies directement par le Conseil Citoyens suite aux premières réunions de travail.

Après la phase d'appropriation du diagnostic et de propositions menée en 2012-2014 lors du « Diagnostic cohésion sociale - Analyse des besoins » avec les partenaires associatifs et institutionnels locaux, le Conseil citoyens aura à réfléchir et à s'exprimer dans les instances de pilotage et de concertation sur les sujets du Contrat de Ville qui concernent leur quartier et la ville toute entière.

Ils travailleront à cet égard sur les enjeux globaux et assureront le suivi du Contrat de Ville dans ses instances de pilotage, dans son ensemble et en regard des orientations qui y auront été définis. Conformément aux dispositions de la loi, ce Conseil élira ses représentants pour participer aux instances de pilotage et opérationnelle de suivi du Contrat de Ville.

L'installation, l'accompagnement, l'animation et le suivi des réunions du Conseil Citoyens seront dans un premier temps confié – dans un strict respect de neutralité et de transparence - à un prestataire extérieur, avec un collectif d'associations.



Le conseil citoyen peut proposer des modalités différentes de fonctionnement dans l'esprit de co-construction avec la Ville et l'État (représenté par la Sous-Préfecture et la DDCS).

Un lieu de fonctionnement du Conseil Citoyens

La Ville de Lodève dotera le Conseil citoyens d'un lieu d'accueil et de fonctionnement pour l'organisation de son travail et la tenue de ses réunions.

Échéancier prévisionnel de la mise en place des Conseils Citoyens :

- l'information du public ainsi que les appels à candidatures ont été mis en place en Mars 2015
- le tirage au sort et les « recrutements » ont été réalisés en Mai et Juin 2015.
- une mise en place effective du Conseil citoyens se fera avant l'été 2015.

b. Les Assises de la politique de la ville

Ouvertes aux professionnels et aux habitants, les Assises de la Politique de la Ville sont avant tout le lieu proposé pour que les participants puissent exprimer leur avis sur la conduite des actions en matière de politique de la ville, sur les besoins qu'ils observent sur le terrain, sur les propositions qu'ils ont à faire pour y répondre.

Afin de donner plus d'impact à ces rencontres, le Contrat de Ville prévoit que la méthode de préparation et de suivi des Assises soit précisée, dans le cadre d'un calendrier qui anticipe l'opération et permet effectivement aux acteurs de préparer leur participation.

Afin que cette instance puisse inspirer l'action publique de manière féconde, il est nécessaire que le travail de préparation avec les associations concernées et les membres du Conseil Citoyens se réalise en amont.

La ville de Lodève organisera ces Assises à mi-mandat pour dresser un bilan d'étape et dessiner les perspectives de la politique de la ville pour les trois années suivantes.



III) Le diagnostic participatif établi par pilier et les moyens déjà mobilisés

A) Une expérience de concertation

Les orientations nationales préconisent la réalisation du diagnostic partagé de territoire via une large concertation tant des institutions, que des associations ou des habitants.

La ville de Lodève s'inscrit pleinement dans cette dynamique et a mis en place depuis quelques années plusieurs initiatives de concertation :

- Dans le cadre des dispositifs légaux d'enquêtes publiques,
Les enquêtes visent à mieux évaluer et limiter les impacts de projets jugés d'intérêt économique, social ou environnemental.
Procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement du territoire qu'elles soient d'origine publique ou privée, l'enquête publique est un des lieux et outils de régulation de la démocratie où tous et chacun peuvent et/ou doivent s'exprimer.
La municipalité s'attache depuis plusieurs années à bien identifier et mettre en avant ces démarches de participations citoyennes.

- Dans le soutien à la vie associative,
Depuis quelques années une concertation est menée avec l'ensemble du milieu associatif, tant sur le champs de la co-construction que sur le volet du soutien à la vie associative.
Ce travail d'accompagnement et de soutien constitue un rempart contre l'isolement pour les publics les plus en difficultés et reste une pièce majeure de l'engagement des élus de la ville.

- Dans le cadre de l'étude de définition urbaine,
En 2012, autour de l'approche urbaine, pour identifier les problématiques et les réponses, la Ville a commandé trois études à des cabinets de spécialistes :

- L'étude de définition urbaine (Atelier des Villes et des Territoires) : à partir d'un diagnostic elle propose de positionner le « cœur de ville » au centre des priorités municipales,
- L'étude d'aménagements des espaces publics (Atelier Sites) : elle préconise de « retrouver les rivières », de « connecter les lieux d'échanges » et de « libérer les espaces ». Première application : les aménagements à la Bouquerie, début de la mise en valeur des boulevards ,
- L'étude circulation et stationnement (Horizon Conseil) : en fonction de la voirie existante et des aménagements prévus elle formule des propositions d'actions.

En amont des études et des travaux de requalification du quartier populaire emblématique de la Bouquerie, plusieurs ateliers de concertation avec les habitants ont été réalisés par la Manufacture des paysages afin de définir les orientations d'aménagement.

Autour des différentes études lancées par la commune de Lodève qui permettent d'examiner les évolutions urbaines que pourrait connaître la ville, assistée de deux prestataires (La Manufacture des paysages et Dialter) la commune a mené une concertation pour associer les citoyens à sa réflexion.



La municipalité a souhaité ainsi informer les Lodévois des projets en cours et au-delà, de les associer à l'avenir de la ville. Le vivre ensemble et le cadre de vie ont été les thèmes majeurs de cette concertation.

Pour rencontrer les Lodévois et récolter leurs avis, la Manufacture des paysages et Dialter ont tenu en avril et mai 2012 des permanences au marché, à la sortie des écoles, dans les lieux culturels comme l'espace médiathèque et lutéva.

Deuxième étape de cette démarche, ils ont ensuite assuré la rédaction du « Livre vert » qui croise les regards des habitants avec l'avis des experts. Cet état des lieux donne la vision de ce qui existe et de ce qui pourrait être transformé. Le « Livre vert » présenté en réunion publique et débattu lors d'une journée « Forum » a permis l'échange, la concertation tout en permettant de formuler des propositions collectives.

Ces propositions, synthétisées, ont constitué la rédaction par la Manufacture des paysages du « Livre blanc ». remis aux élus en octobre 2012.

- Dans le cadre de « l'Analyse des Besoins Sociaux » élargie en « Diagnostic de Cohésion Sociale »

Le "Diagnostic Cohésion Sociale / Analyse des besoins sociaux" (ABS-DCS) piloté par le CCAS et le pôle Cohésion Sociale de la ville a été réalisé sur Lodève entre 2012 et 2014.

Il a été l'occasion de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire soit plus de 140 structures associées à la démarche. Cette étude étalée sur 2 ans était une préfiguration de l'identification des problématiques « politique de la ville » du territoire ainsi que le renforcement d'une dynamique d'acteurs pour élaborer des solutions concrètes.

Cet outil est maintenant l'une des principales bases de la constitution de notre Contrat de Ville grâce aux différentes parties du rapport "Diagnostic, Enjeux, Fiches Actions".

Afin de rentrer dans l'élaboration du Contrat de Ville et de maintenir la dynamique avec les partenaires du territoire mais également de favoriser la prise en compte des évolutions, l'ensemble des enjeux et objectifs qui avaient été identifiés dans l' "ABS-DCS" ont été représentés et revalidés lors de réunions de groupe de travail sur les 3 piliers en début d'année 2015.

- Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et du PEDT

Porté en collaboration par la ville (affaires scolaires) et la CCL&L (périscolaire), la réforme des rythmes scolaires sur Lodève a été menée autour d'une réflexion partenariale. Ainsi, enseignants, parents, institutions, transporteurs, collectivités ont travaillé en commun pendant plus d'un an sur l'harmonisation des horaires, l'organisation, l'intégration de l'accompagnement éducatif, les liaisons scolaires-périscolaires...

Ce travail a été salué par la CAF de l'Hérault ainsi que par d'autres partenaires.

- Dans le cadre de la mise en place du futur Conseil Citoyens

La mise en place du Conseil Citoyens Lodévois a fait l'objet d'un premier travail partenarial avec un collectif d'associations et d'habitants. Cette démarche a ainsi permis de pré-définir les premiers éléments du fonctionnement de ce futur Conseil Citoyens mais également d'entamer la concertation.

Fort de ces différentes démarches récentes de concertation, la ville a travaillé au regroupement des différents diagnostics et études afin de synthétiser une « Diagnostic Partagé » car co-construit.

Des éléments pourront par la suite être complétés et affinés notamment grâce aux « expertises d'usages » des membres du Conseil Citoyens.



B) Le diagnostic participatif établi par pilier

S'agissant des Collectivités (ville et communauté de communes) ainsi que du travail partenarial mené ainsi que des enjeux qui en découlent, ils rejoignent le diagnostic réalisé par les services de l'État décliné sous le volet « point de vue de l'État ».

1. Le Diagnostic « multi-partenarial »

Ce diagnostic multi-partenarial se structure en plusieurs approches :

- l'approche générale et transversale
 - Population
 - Revenus & Précarité
 - Participation des habitants
 - Immigration
 - Égalité Homme – Femme
 - Image du territoire
 - Mobilité

- l'approche cohésion sociale
 - Parentalité & Réussite éducative
 - Jeunesse
 - Prévention & Lutte contre les discriminations
 - Culture – Sports – Loisirs – Lien social & Citoyenneté
 - Santé & Offre de soins
 - Accès aux droits

- l'approche habitat-cadre de vie
 - Logement
 - Habitat indigne
 - Habitat collectif & sociaux

- l'approche emploi-économie
 - Formation & Insertion
 - Développement Économique
 - Emploi



DIAGNOSTIC

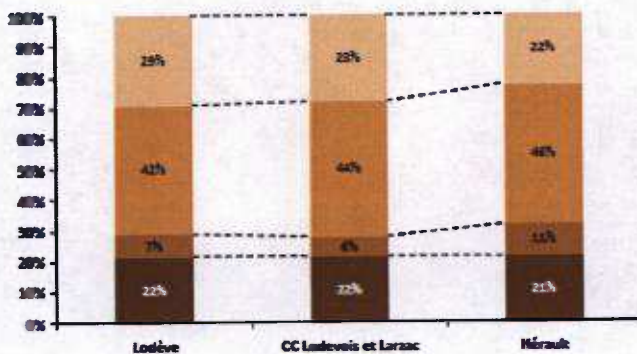
Approche Générale et Transversale

POPULATION

• Atouts

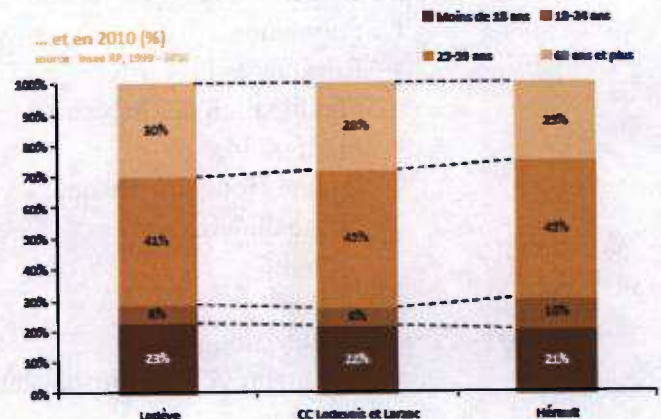
- Un développement démographique moyen de 1,7% par an (pour 1,2 % dans le département)
- La croissance démographique est plus marquée sur l'Iris Centre Ville (+ 12%)
- Une répartition quasi équilibrée des tranches d'âges « moins de 30 ans » (31%), et « 60 et plus » (30%) cela se traduisant par une bonne mixité intergénérationnelle

Répartition de la population par tranche d'âge au recensement de 1999...



... et en 2010 (96)

source : Insee RP, 1999 - 2010



• Points de vigilance

- Le centre ville se caractérise par une sous-représentation très forte des familles (seulement 16% familles biparentales)
- Plus de la moitié des ménages du centre ville sont des personnes seules
- 11,3% des familles sont monoparentale
- Moins de 25 ans en 1999: 28.1 % / moins de 20 ans en 2006 : 23,1%
- entre 1999 et 2007 : Progression nettement moins forte de la population Lodévoise par rapport au département (deux fois plus forte) : Cette évolution s'explique à Lodève par une arrivée de population qui « compense » un solde naturel négatif (le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès). Le taux de natalité est plus élevé que dans le département pour se situer dans la moyenne nationale. Le taux de mortalité est plus élevé que la moyenne nationale. Par ailleurs, il est à remarquer également que le solde des entrées/sorties est deux fois moins élevé sur Lodève que dans le Lodévois et Larzac. Lodève « attire » moins que le reste du territoire.
- La part des retraités est plus élevée que les moyennes nationale et départementale.
- un vieillissement de la population : Au même titre que la tendance nationale, la commune connaît un vieillissement important de sa population depuis le début des années 90. Lodève compte près de 2 300 habitants de 60 ans et plus, soit 30% de la population communale. Les personnes âgées ne constituant pas une population homogène, il importe de distinguer les jeunes retraités (souvent moins exposés aux risques de dépendance) des plus âgées (davantage concernés par les interventions sociales). Il est donc important de souligner que sur l'iris Centre Ville, les « 60 ans et plus » représentent 33 % de la population totale et que la part de personnes âgées « de 75 ans et plus » la plus élevée se retrouve sur l'Iris Centre Ville, où les personnes âgées représentent 18,5% de la population totale. Les habitants du centre ville, comme sur l'ensemble du territoire national, vieillissent, à la différence près que le quartier accueille des personnes âgées plus précaires. Ces personnes ont pu s'installer plus jeunes dans le quartier puis y vieillir (faute de ressources suffisantes pour le quitter). Beaucoup se sont installés sur le centre-ville de manière très récentes (46,6 % des habitants du centre-ville ont emménagé il y a moins



de 5 ans) car il offre des logements immédiatement disponibles et peu cher (parce que dégradé), constituant un habitat social de fait. Bien souvent, ils resteront peu de temps et seront remplacés par des personnes au même profil social.

- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Ce qu'il faut retenir

- le périmètre « Cœur de ville » représente 40% de la population de Lodève (¼ de la population de la CCL&L)
- un vieillissement de la population
- une forte proportion de familles monoparentales
- une forte proportion de « personnes seules »
- un développement démographique moyen
- une bonne mixité intergénérationnelle
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques
- une forte rotation de la population dans le parc locatif : 47% ont emménagé il y a moins de 5 ans

REVENUS ET PRECARITE

- **Atouts**
 - Au sein du CIAS et en liaison avec les associations caritatives, gestion et coordination d'une épicerie sociale et solidaire
- **Points de vigilance**
 - Seul 1/3 des foyers fiscaux est imposable en 2010
 - Un revenu fiscal moyen inférieur de 32,1% à Lodève par rapport à celui de la France
 - Nette prépondérance des foyers ayant des revenus fiscaux plus faible dans la commune de Lodève par rapport aux chiffres nationaux
 - Revenu fiscal médian très faible part rapport au niveau national 2005 : 12 253 € / 2006 : 12 744 € / 2007 : 12 722 € / 2009 : 13 375 € (niveau national : en 2008 : 18 500€)
 - 49 % des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté (34 % dans l'Hérault)
 - Ménages non-imposés sur les revenus en 2004 : 58.7 % / en 2009 : 65%
 - 28 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenus (18 % dans l'Hérault)
 - La répartition des foyers fiscaux en fonction du revenu fiscal par UC, permet de mesurer l'écart entre les plus riches et les plus pauvres:
 - Le revenu médian à Lodève est de 13 677€ par an soit 1140€ par mois. ce revenu médian est inférieur de 27% à celui de la France (18 749€ annuel soit 1562€ mensuel)
 - Les 10% des ménages les plus pauvres sur Lodève ne déclarent pas plus de 188€ par mois (2 258€ par an), soit un écart de 66,7% avec la moyenne nationale des plus pauvres (565€ par mois ou 12 266€ par an)
 - Les 10% des ménages les plus riches sur Lodève ne déclarent pas moins de 2325€ par mois (27 896€ par an), soit un écart de 26,5% avec la moyenne nationale des plus riches (3 162€ par mois ou 37 940€ par an)
 - Autrement dit, sur Lodève, les plus pauvres déclarent 12,4 fois moins que les plus riches. Concrètement, cela signifie que le niveau de revenu sur Lodève est nettement inférieur à la moyenne nationale, mais surtout que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est encore plus exacerbé qu'ailleurs. L'écart se fait d'ailleurs « vers le bas » avec des « bas revenus » inférieurs de 66,7% à la moyenne nationale, alors que l'écart « n'est que » de 26,5% avec les revenus des plus riches



- Au 30 décembre 2011, 6,7% des personnes âgées de « 20 ans et plus » sont allocataires d'un minima social (RSA, AAH, ASI et ASPA-AVS15) et en comptabilisant les allocataires et leurs ayants droits cela représente 23,2% de population de Lodève (A titre de comparaison, fin 2011, 10% de la population française est couverte par l'un des 9 minima sociaux)
- Globalement, Lodève est une commune où la mixité des catégories socioprofessionnelles est faible en 2010. Par ailleurs cette dégradation entre 1999 et 2010 souligne que les inégalités sociales s'accroissent.
- Augmentation du nombre d'allocataires du RSA entre 2009 et 2011 (+ 7,5%)
- Le centre ville accueillant des populations précaires, assure également une attraction d'autres populations précaires attirées par le faible prix des loyers. Cette précarité entraîne des difficultés d'accès à la santé, aux loisirs, à la culture, considérés comme non prioritaire...
- Nécessité de favoriser la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Revenus de 2009	Lodève	Lodévois et Larzac	Hérault	France
Nombre de foyers fiscaux	4 493	8 255	609 807	-
Revenu net déclaré moyen	15 902€	16 780 €	21 013 €	23 433 €
Ecart entre le revenu net déclaré moyen de Lodève, du Lodévois et Larzac, du département et celui de la France	-32,1%	-28,4%	-10,3%	
Nombre de foyers fiscaux imposables	1 572	3 134	296 192	-
Part des foyers fiscaux imposables par rapport aux foyers fiscaux	35,0%	38,0%	48,6%	54,3%
Revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux imposables	29 769 €	29 816 €	33 659 €	34 946 €
Ecart entre le revenu net déclaré moyen des foyers imposables de Lodève, du Lodévois et Larzac, du département et celui de la France	-14,8%	-14,7%	-3,7%	
Revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux non imposables	8 439 €	8 803 €	9 069 €	9 779 €
Ecart entre le revenu net déclaré moyen des foyers non imposables de Lodève, du Lodévois et Larzac, du département et celui de la France	-13,7%	-10,0%	-7,3%	

Source : DGI, INSEE / Traitement : Maison de l'Explicite Pays Cœur d'Hérault

Étude nationale Insee « Pauvreté Ville Centre » et « Pauvreté LR» - 2 juin 2015

*** Sur 1300 QPV , le quartier cœur de ville de Lodève se situe :**

377e place pour le taux de bas revenus inférieur au seuil de 60 %, soit le premier dans le 1er tiers (12e sur 22 QPV dans l'Hérault à égalité avec le quartier « Les Cévennes » de Montpellier)

*** Sur 5118 des communes et arrondissements, hors secret stat Lodève se situe :**

91e place pour le taux de bas revenus inférieur au seuil de 60 % (3 place LR après La Grand-Combes et Béziers)

*** Sur 771 zones urbaines, Lodève se situe :**

15e place pour le taux de bas revenus inférieur au seuil de 60 % (3 place LR après Beaucaire, Lézignan Corbières / 1^{er} dans l'Hérault)

*** Sur 2313 EPCI le Lodévois et Larzac se situe :**

28e place pour le taux de bas revenus inférieur au seuil de 60 % (6 place LR après Le Grand-Combien, Les Corbières, le Minervois, le Béziers-Med, Aude en Pyrénées le St Ponais, Orb et Jaur)

*** 14e place sur les 771 zones urbaines pour la part la plus faible de foyer fiscaux imposés (1ere place LR)**



Ce qu'il faut retenir

- Faible mixité des Catégories Socioprofessionnelles
- Seul 1/3 des foyers fiscaux est imposable en 2010
- Revenu fiscal médian très faible (13 375€ en 2009) part rapport au niveau national (18 500€)
- Sur 1300 QPV, le quartier cœur de ville de Lodève se situe à la 377e place pour le taux de bas revenus inférieur au seuil de 60 %, soit le premier dans le 1er tiers (12e sur 22 QPV dans l'Hérault à égalité avec le quartier « Les Cévennes » de Montpellier)
- 28 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenus (18 % dans l'Hérault)
- L'écart entre les plus riches et les plus pauvres est encore plus exacerbé qu'ailleurs
- Lodève « Centre Bourg » d'une zone classée en « Zone de Revitalisation Rurale » (ZRR)
- Au sein du CIAS et en liaison avec les associations caritatives, gestion et coordination d'une épicerie sociale et solidaire
- Augmentation du nombre d'allocataires du RSA
- 49 % des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté (34 % dans l'Hérault)
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

PARTICIPATION DES HABITANTS

- **Atouts**
 - Le taux de participation aux élections « de l'ensemble des adultes de la commune » était de 73% à l'élection présidentielle de 2012, soit un bon résultat (une analyse plus fine au niveau des quartiers serait à étudier)
- **Points de vigilance**
 - La participation des habitants sur Lodève autour des lieux d'information, d'accueil, de médiation et de construction est actuellement faible. Cette absence crée une fragilité dans la structuration du lien social et dans une évolution de certain vers un certain isolement ou replis sur soi.
 - Par ailleurs, cette « méconnaissance » de l'autre engendre à la fois un auto dénigrement par la population de Lodève pouvant nuire à une image globalement négative de la ville et du quartier, mais entraînant aussi un essoufflement des dynamiques de démarches citoyennes (bénévoles, conseil municipal des jeunes...)
 - Ainsi la rénovation urbaine ne fonctionnera que si l'approche de la rénovation se fait de manière globale en prenant en compte la mobilité, la recherche d'une mixité sociale et d'une mixité fonctionnelle
 - Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Ce qu'il faut retenir

- Un taux de participation aux élections important
- Une fragilité dans la structuration du lien social et dans une évolution de certain vers un certain isolement ou replis sur soi.
- Un auto dénigrement par la population de Lodève pouvant nuire à une image globalement négative de la ville et du quartier,
- Un essoufflement des dynamiques de démarches citoyennes
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques



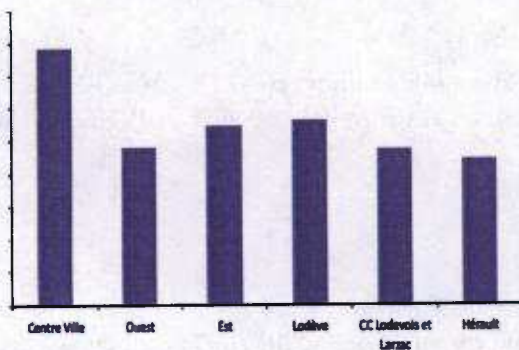
IMMIGRATION

• Atouts

- Sur Lodève, 11 % de la population communale est recensé comme immigrés et l'Iris Centre-Ville se caractérise par une sur-représentation de la population immigrée avec 16% de la population. (contre 8,9 % dans l'Hérault).
- La part des hauts niveaux de formation est quasi identique entre les immigrés et les non-immigrés (15 et 16%)

• Points de vigilance

Part de la population immigrée (%)
Source : Insee RP 2010



Définition « Immigré » : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résident en France.

La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité de naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

- Sur Lodève, 11 % de la population communale est recensé comme immigrés et l'Iris Centre-Ville se caractérise par une sur-représentation de la population immigrée avec 16% de la population. (contre 8,9 % dans l'Hérault).
- La population immigrée Lodévoise de « 15 ans et plus non scolarisée » a plus souvent un bas niveau de formation que la population non immigrés (écart de 15 points)
- A l'échelle communale, l'écart entre les sexes est particulièrement marqué pour les hommes : 60% des immigrés de sexe masculin ont un bas niveau de formation (écart de 23 points avec les non immigrés)
- La précarité de l'emploi est plus forte pour la population immigrée : au niveau communal, 23% des salariés immigrés sont en contrats précaires contre 17% des salariés non-immigrés
- Chez les jeunes de « 15-25 ans » 75% des salariés immigrés de cet âge son en contrats précaires contre 39% pour les salariés non-immigrés
- L'indice de chômage estimé est de 48% sur

le Centre Ville pour les immigrés contre 29% pour les non-immigrés

- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Ce qu'il faut retenir

- 16% de la population l'Iris Centre-Ville est immigrée
- La population immigrée Lodévoise de « 15 ans et plus non scolarisée » a plus souvent un bas niveau de formation
- 60% des immigrés de sexe masculin ont un bas niveau de formation
- 23% des salariés immigrés sont en contrats précaires
- Chez les jeunes de « 15-25 ans » 75% des salariés immigrés de cet âge son en contrats précaires
- L'indice de chômage estimé est de 48% sur le Centre Ville pour les immigrés
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

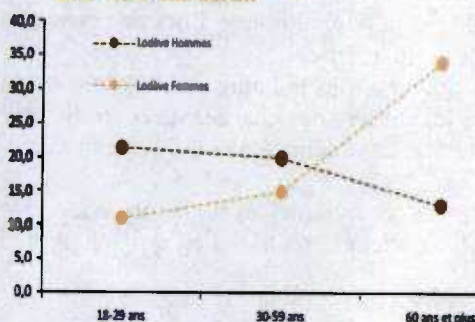
EGALITE HOMME - FEMME



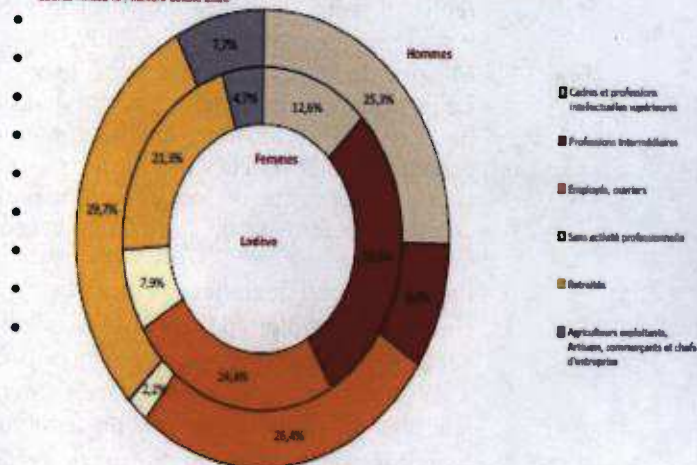
• Points de vigilance

- A l'échelle communale, 30% des femmes de « 15 à 39 ans » ont un haut niveau de formation (Bac+2 et plus) contre 18% des hommes (écart 12 points et l'écart est de 20 points sur l'Iris Centre Ville)
- Bien que plus souvent diplômées, les femmes occupent des postes à moindre responsabilité : à l'échelle communale, 13% des femmes diplômées sont cadres contre 25% des hommes
- La part des femmes actives est systématiquement plus faible que celle des hommes : sur la commune, 89% des hommes de « 25-54 ans » sont actifs alors que seulement 78% des femmes le sont
- L'Iris Centre Ville a un taux d'activité plus faible que les autres secteurs, quelque soit le sexe considéré
- Sur l'Iris Centre Ville, le taux d'activité féminin a diminué de « plus de 3 points entre 1999 et 2010
- Le temps partiel est largement sur-représenté chez les femmes :
 - sur la commune de Lodève, 41% des femmes de « 15 ans et plus » sont à temps partiel contre 12% des hommes
 - et sur l'Iris Centre Ville, l'écart est encore plus important pour les femmes avec 45%, mais aussi pour les hommes avec 15%
- Les familles monoparentales sont largement portées par une femme : sur l'Iris Centre Ville, 96% des familles monoparentales ont une femme pour personne référente (91% sur Lodève / 84% sur l'Hérault)
- Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules : au niveau communal, 34% des femmes de « 60 ans et plus » vivent seules contre 13% des hommes
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Part des personnes vivant seules (%)
source : Insee RP, fichier 41444 2010



CSP des 15 ans ou plus non scolarisés diplômés (Bac+2 ou plus) selon le sexe (%)
Source : Insee RP, fichiers détails 2010



Les ressources

- Permanences du CIDFF
- Réseau d'acteurs locaux

Ce qu'il faut retenir

- 30% des femmes de « 15 à 39 ans » ont un haut niveau de formation (Bac+2 et plus)
- Les femmes occupent des postes à moindre responsabilité
- La part des femmes actives est systématiquement plus faible que celle des hommes
- Le temps partiel est largement sur-représenté chez les femmes
- Les familles monoparentales sont largement portées par une femme
- Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques



IMAGE DU TERRITOIRE

• Atouts

- La ville centre est perçue comme étant agréable par ses visiteurs et les nouveaux résidents
- Une qualité environnementale et patrimoniale reconnue : patrimoine mondial de l'Unesco, ville d'art et d'histoire, pôle des métiers d'art et du patrimoine
- Des événements culturels de dimension nationale voire internationale (expositions du musée, festival des voix de la méditerranée) et une programmation culturelle de qualité
- Un fort soutien à la dynamique associative (accompagnement, subventions de fonctionnement, subventions exceptionnelles, subventions dans la cadre du CUCS)
- Une présence de « services publics » à la hauteur d'une Sous Préfecture (administrations, scolaires, santé, loisirs...)
- Culture / Sports / Loisirs : Les équipements de proximités jouent un double rôle à la fois sur l'image du quartier en le valorisant et d'un autre côté en construisant le quotidien de ceux qui y vivent.
- Politique de valorisation du patrimoine portée par la ville et la CCL&L en partenariat avec les financeurs (DRAC, CD34, CR)
- Projet en cours Réhabilitation musée, Construction nouvelle médiathèque...

• Points de vigilance

- La ville n'est pas forcément ressentie comme « agréable » par sa population originelle. Le commerce est directement au cœur d'une sensation négative pour une population en partie "captive" (faiblesse des revenus, absence de moyens de locomotion, âge, distance par rapport aux autres centres économiques...) qui a la sensation de ne pas bénéficier d'un bon choix de produits. Ce préjugé du "c'est mieux ailleurs" a des conséquences très importantes sur l'image de la ville et l'évasion commerciale en direction des autres centres urbains du Pays Cœur d'Hérault et de l'agglomération Montpellieraine.
- La « méconnaissance » de « l'autre » dû à une évolution de certain vers un « isolement ou un replis sur soi » engendre un auto dénigrement par la population de Lodève pouvant nuire à son image ; image globalement négative de la ville et du quartier
- Manque de lieux de rencontre et d'expression ouvert à tous notamment en soirée et les week-end
- Le positionnement de bourg centre de Lodève lui confère des charges de centralité qui dépassent parfois le seul territoire de la communauté de communes, alors qu'elle assume les coûts économiques et sociaux associés.
- Une simple visite du cœur de Lodève est sans équivoque, avec la présence marquante de commerces fermés, de logements vacants et de friches industrielles qui témoignent de jours meilleurs...
- Patrimoine bâti dégradé
- Une partie des diplômés est « déclassée », et ceux qui n'ont aucun diplôme se retrouvent au bout de la file d'attente, avec d'énormes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Nombre d'entre-eux vivent avec une grande amertume – quand il ne s'agit pas d'un sentiment de rejet – leur intégration dans l'univers professionnel puis plus généralement dans la cité.
- Incivilités saisonnières de la part de certains (petites incivilités, tapage nocturne, dégradation de mobilier urbain) nuisant à l'image de la ville et générant des tensions,
- Représentations et stigmatisation négative des habitants entre eux: « les Jeunes/les Vieux », « les lodévois de souche/ nouveaux lodévois »....
- Manque d'appropriation par les habitants, des rivières et des berges de Lodève ainsi que les espaces publics urbain
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques



- **Les ressources**
 - Les services culture et patrimoine de la CCL&L
 - Festival de poésie
 - Musée
 - Le Patrimoine architectural, patrimonial et environnemental de la ville et du territoire
 - Une fort réseau associatif
 - La présence de nombreux services publics
 - Réseau d'acteurs locaux

Ce qu'il faut retenir

- **De nombreux atouts : patrimoniaux, culturels, dynamisme associatif, présence de services publics**
- **un auto dénigrement par la population de Lodève pouvant nuire à son image ; image globalement négative de la ville et du quartier**
- **Manque de lieux de rencontre et d'expression ouvert à tous notamment en soirée et les week-end**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**
- **La présence marquante de commerces fermés, de logements vacants et de friches industrielles**

MOBILITE

- **Atouts**
 - Relié aux agglomérations Biterroise et Montpelliérienne par l'autoroute gratuite A75 ouverte entre 1997 et 2006, le territoire s'est ainsi vu progressivement désenclavé. Traversant du Nord au Sud le territoire avec 7 échangeurs sur le bassin de vie, cet axe structurant a renforcé la mobilité pendulaire sur le territoire et permis une relative attractivité touristique.
 - Le réseau départemental Hérault Transport comprend deux lignes reliant les principaux pôles urbains pour un tarif abordable (1€).
 - En complément la Draille - transport à la demande permettant les liaisons villages/bourg centre - complète l'offre de service sur l'ensemble du territoire intercommunal, de façon ponctuelle (3 jours/semaine).
 - Sur le centre ville, une étude de circulation et de stationnement a permis de remodeler la ville centre en établissant des principes de déplacements et une nouvelle l'organisation pratique de stationnement (480 places de parking gratuites à proximité des commerces en centre ville et l'extension de la zone bleue à tout le centre ancien).
 - Offre locale de transport et d'aide à la mobilité : ambulanciers (santé), taxis (grand public), SAVS (handicap), aides domiciles (personnes âgés), Hérault transport (scolaire)
 - Accompagnement des jeunes et des publics en minimas sociaux vers la mobilité (plateforme mobilité : location véhicule, accompagnement permis)
 - Présence de dispositifs d'aide favorisant la mobilité des personnes en difficultés (FAJ, Microcrédits...)
 - Financement par la ville de transports scolaires sur les quartiers d'accès difficile à moins de 3km, assurés par Hérault Transport
 - Minibus financé par la CAF à disposition de la ville afin de favoriser l'accès des jeunes vers des loisirs extérieurs et travailler la mobilité
 - 633 personnes soit 28,4% des actifs en emploi de Lodève travaillent dans le département dont 140 à Montpellier, 112 à Clermont l'Hérault, et 36 dans des communes de l'aire urbaine de Lodève

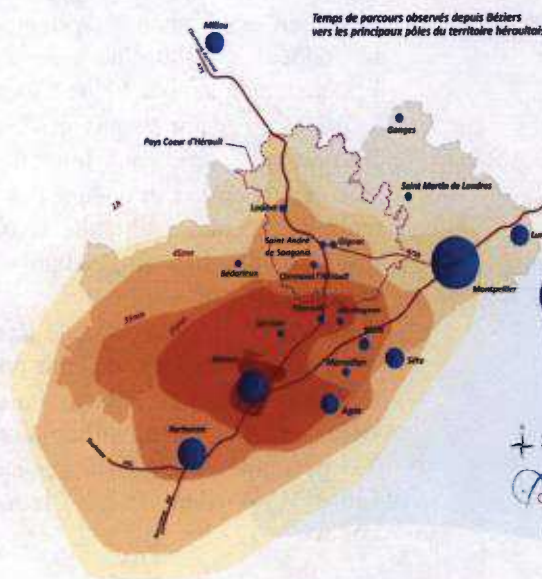
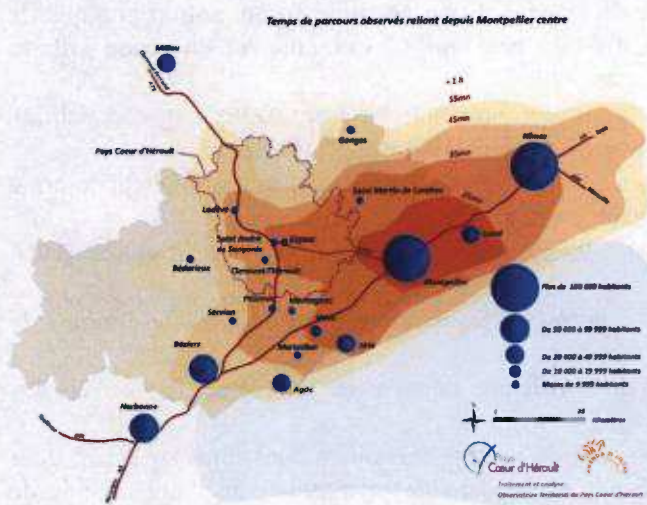


• **Points de vigilance**

- L'arrivée de l'A75 n'a pas constitué autant qu'espéré une opportunité ni en matière de développement du tourisme, ni en matière d'attractivité par rapport aux grandes villes du département : Le Lodévois reste trop éloigné des agglomérations pour bénéficier de retombées significatives, tant en matière de développement démographique qu'économique.
- La ville ne possède plus de gare
- Des difficultés de déplacements dans les zones plus rurales et un manque de transport en commun ont été identifiés (problématique de fréquence, d'horaires et de maillage) ; cela ayant un réel impact tant sur la poursuite des études des jeunes ainsi que sur la recherche d'emploi.
- Il faut noter un « frein psychologique à la mobilité » qui concerne tant les jeunes que les adultes en recherche de formations ou d'emploi.
- Les questions de mobilité et le manque de stationnement pour certains usages constituent un frein à l'accessibilité du bourg centre. En effet, à l'échelle de la commune, ce sont plus de 70% des actifs occupés qui utilisent quotidiennement leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Manque de mobilité des jeunes dans le choix des filières scolaires (85% des jeunes sont scolarisés sur place)
- Très forte sédentarité des actifs en emploi
- Absence de transports intra-territoire
- Absence de service d' « éco-mobilité »
- Contexte socio-économique entraînant une fragilisation des populations freinant l'accès à la mobilité (coût du permis, coût du transport individuel, difficultés d'entretien des véhicules)
- 74% des ménages possèdent au moins 1 voiture (en 2004) (83 % équipent en France en 2013)
- Coût transport individuel de plus en plus élevé : acquisition, carburant, entretien, assurance ...
- Coût du permis (1ère obtention, stages de récupération de points, repassage après suppression, ...)
- Marché de l'emploi local restreint qui nécessite une mobilité imposée
- Individualisation de la société et recours au « tout automobile » (travail & loisirs)
- Absence de navettes inter-quartiers pour les publics des personnes âgées & PMR
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

Les temps de parcours observés depuis Béziers et Montpellier

Source : Sydel Pays Coeur d'Hérault





- **Les ressources**
 - **Passerelle Insertion**
 - **Schéma de la Mobilité Territoriale à l'échelle Pays Cœur d'Hérault**
 - **▪ minibus financé par la CAF à disposition de la ville afin de favoriser l'accès des jeunes vers des loisirs extérieurs et travailler la mobilité**
 - **Service Jeunesse Ville : Accompagnement à la mobilité des jeunes permettant de lever les freins psychologiques avec le projet « Découverte des villes »**
 - **Accompagnement MLJ, Maison Emploi sur la mobilité**
 - **Réseau d'acteurs locaux**

Ce qu'il faut retenir

- **Autoroute gratuite A75, le territoire s'est ainsi vu progressivement désenclavé.**
- **Réseau départemental Hérault Transport reliant les principaux pôles urbains pour un tarif abordable mais absence de gare**
- **Accompagnement des jeunes et des publics en minimas sociaux vers la mobilité (plateforme mobilité : location véhicule, accompagnement permis)**
- **Difficultés de déplacements dans les zones plus rurales et un manque de transport en commun ont été identifiés notamment vers Montpellier et Béziers (problématique de fréquence, d'horaires et de maillage)**
- **Contexte socio-économique entraînant une fragilisation des populations freinant l'accès à la mobilité (coût du permis, coût du transport individuel, difficultés d'entretien des véhicules)**
- **Manque de mobilité des jeunes dans le choix des filières scolaires**
- **Marché de l'emploi local restreint qui nécessite une mobilité imposée**
- **Absence de navettes inter-quartiers pour les publics des personnes âgées & PMR**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**



PARENTALITE & REUSSITE EDUCATIVE

• Atouts

- Création en cours d'une « maison de la petite enfance » avec un développement du nombre de place d'accueil des enfants en crèche, halte-garderie, crèche familiale et relais d'assistantes maternelle (portage CCL&L)
- Développement du soutien à la parentalité : création d'un réseau d'acteur, d'une plaquette d'information à destination des familles et d'un classeur à l'usage des professionnel (portage de l'opération dans le cadre du CLSPD) + soutiens d'actions dans le CUCS
- 4 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires, collège, lycée général et professionnel : dynamiques et impliqués dans l'accompagnement des enfants et des jeunes
- Programme de Réussite Éducative : Accompagnement des enfants et de leurs familles dans le cadre du PRE et d'une action CUCS concernant les exclus temporaires du collège
- 2 structures sont porteuses d'actions dans le cadre du dispositif CLAS (accompagnement à la scolarité)
- Mise en place d'une expérimentation par le Conseil Régional sur Lodève en 2012-2013 : Cap Métiers d'Avenir
- Soutien d'associations locales dans la mise en place d'actions de prévention contre l'illettrisme
- Offre locale d'accueil de la petite enfance et de formation initiale (maison petite enfance, ram, classe « moins de 3 ans »)
- Présence d'un Lycée entièrement rénové avec une forte réussite aux examens et une qualité d'accueil
- Volonté de l'ensemble des acteurs locaux de travailler sur l'approche globale du « décrochage scolaire »
- La possibilité de scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans et dispositif de scolarisation des « moins de 3 ans » à la maternelle Fleury
- Présence de l'Antenne Médico-sociale (CD34) sur le territoire avec mission de prévention-protection des mineurs et jeunes majeurs
- Taux de réussite aux examens très satisfaisants
- Permanences CIO au collège et lycée : douze ½ journées par mois sur le Collège
- Permanences : EPE, Cesam Migration
- Présence d'associations favorisant le lien social et familial : terre contact, jardins partagés, compagnie des jeux, MJC, secours populaire...
- Présence sur Lodève de 4 « médiateurs – adultes relais » (2 municipaux et 2 associatifs)
- Accompagnement des familles par le collège pour la réalisation des dossiers de bourses
- Présence de la CAF, CPAM
- Tissu associatif riche
- Mise en place d'un ALAE sur la commune





- Une antenne CIO sur Lodève est actuellement à l'étude
- Les écoles Prosper Gély, César Vinas, Fleury et Pasteur, ainsi que le Collège bénéficient d'un accompagnement de sortie d'éducation prioritaire sur la durée de la mise en œuvre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire

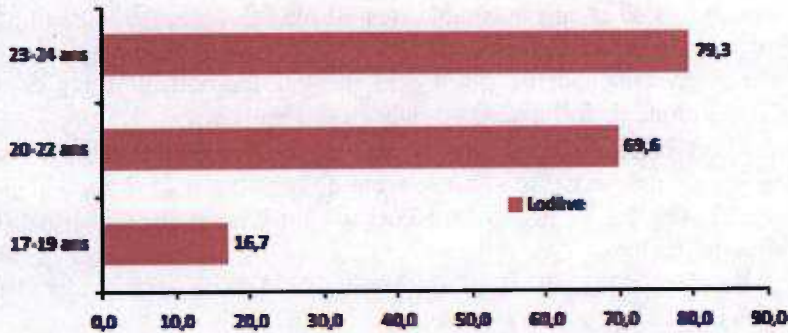
- **Points de vigilance**
 - La proportion d'enfants de moins de 15 ans non scolarisés est plus élevée qu'ailleurs (3,8% sur le Centre Ville contre 1,4% en France – Insee, RP 2009). A l'opposé, celle des scolaires de plus de 15 ans est moindre, phénomène qui s'explique par les nouvelles règles de recensement et le peu d'opportunité de formations au-delà du Bac sur Lodève.
 - La population immigrée Lodévoise ne se démarque pas de cette orientation avec une population « de 15 ans ou plus » non scolarisée plus souvent un bas niveau de formation que la population non immigrée (58% des immigrés Lodévois ont un bas niveau de formation contre 43% pour les non immigrés).
 - La proportion de 46,6 % de « non diplômés de 15 ans et plus » (35 % dans l'Hérault) vient renforcer les difficultés des jeunes à trouver un emploi.
 - Charge d'activité importante pour le RASED qui pourrait être conforté en nombre de personnes et périmètre d'intervention
 - Complexité des démarches et des dispositifs d'éducation / de formations devenant inaccessible pour des familles en difficultés et complètement éloignés des rouages de l'éducation et de la formation
 - La réussite éducative au sens large dépend en réalité de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école mais au niveau de la famille / des parents / de l'environnement : niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, vacances, sociabilité, niveaux de vie, état de santé...
 - Ces situations de fragilités soulignent pour les enfants habitants le quartier prioritaire des difficultés dans leur vie quotidienne qui ont un impact sur de moins bonnes conditions de vie au sens large, ce qui peut pénaliser leur succès dans les études et/ou plus largement dans l'acquisition des comportements, valeurs qui faciliteront la construction de leur avenir professionnel et personnel.
 - A Lodève, environ 340 enfants mineurs sont considérés « vulnérables sur le plan socio-éducatif », soit 21% des enfants mineurs et 31 % sur l'Iris Centre-Ville.
 - 49 % des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté (34 % dans l'Hérault)
 - 46 % des collégiens (34 % dans l'Hérault) et 32 % des lycéens (9 % dans l'Hérault) sont boursiers.
 - Flux important d'enfants en difficulté sociale, d'apprentissage....
 - Sur Lodève, les chiffres suivent les tendances nationale (les jeunes habitants les territoires prioritaires sont plus souvent non scolarisés que les autres, l'écart s'accroissant avec l'âge des jeunes (notamment après 20 ans). Ils accèdent donc moins que les autres aux études post-baccalauréat, et surtout aux études de haut niveau)
 - sur la commune, 28% des jeunes de « 17-24 ans » sont « non scolarisés »
 - sur l'Iris Centre Ville, les jeunes de 17-24 ans « sortis du système scolaire sans diplôme » représentent 15% des « 17-24 ans du quartier » (contre 8 % sur la ville)
 - Manque d'un ALSH maternel et élémentaire sur la commune permettant l'accompagnement des familles et des enfants : manque de possibilités de transports pour les familles, les enfants doivent donc rester toute la journée = 1 frein pour certaines familles
 - Réponse parcellaire sur les problématiques d'illettrisme
 - Manque de lisibilité sur un continuum d'enseignement de la maternelle au post-bac
 - Dévalorisation des filières « professionnelles »



- Parmi les 393 familles avec enfants de moins de 6 ans allocataires de la CAF en 2010, 26% sont des familles monoparentales dont 72% ont un parent inactif ou au chômage.

Part des jeunes de 17-24 ans non scolarisés par tranche d'âge (%)

source : Insee RP, fichiers détails 2010

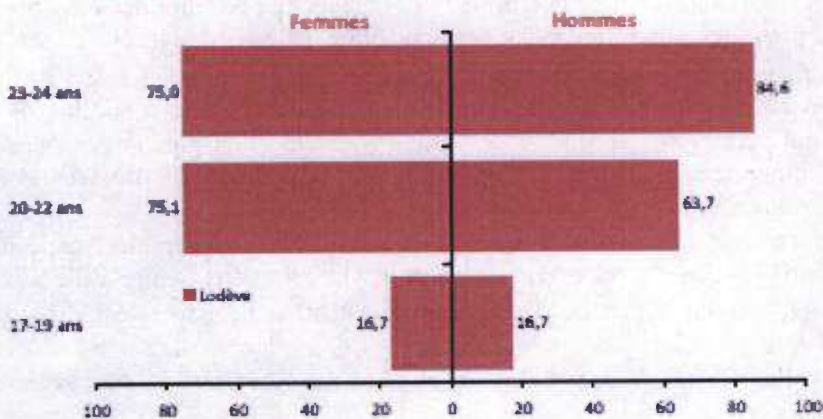


lycée)

- Manque de passerelles et d'articulations entre acteurs et financeurs de la formation initiale, continue et de l'insertion professionnelle.

Part des 17-24 ans non scolarisés (%)

source : Insee RP, fichiers détails 2010



Scolarité

- Accompagnement à la scolarité
- Maison de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- Contrat Enfance Jeunesse
- Dispositif « Classe moins de 3 ans »
- Secteur associatif riche : Associations Parents d'Élèves, Associations éducatives, Associations sur le champs « parentalité »,
- Classeur et Plaquettes « Parentalité »
- l'Antenne Médico-sociale (CD34)
- Parentalité : Permanences EPE, Cesam Migration
- Présence de la CAF, CPAM
- Tissu associatif riche
- CIAS avec Episol
- Service Municipal Jeunesse et le Pôle Médiation Municipal
- RASED
- Réseau d'acteurs locaux

- Places insuffisantes en crèche et halte garderie pour des situations d'urgence
- Insuffisance d'interlocuteurs « médico-sociaux » en particulier pour les travailleurs sociaux dans les établissements scolaires locaux (écoles, collège,

- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

• Les ressources

- PEDT à l'échelle intercommunale
- Programme de Réussite Éducative
- Mi-temps poste Coordination Écoles/Collège en lien avec la circonscription
- Contrats Locaux d'Accompagnement à la



Ce qu'il faut retenir

- La proportion d'enfants de moins de 15 ans non scolarisés est plus élevée qu'ailleurs : 3,8% sur le Centre Ville contre 1,4% en France (Insee, RP 2009).
- La proportion de 46,6 % de « non diplômés de 15 ans et plus »
- Charge d'activité importante pour le RASED qui pourrait être conforté en nombre de personnes et périmètre d'intervention
- Une antenne CIO sur Lodève est actuellement à l'étude pour étendre le service des permanences de conseiller en orientations au sein des établissements scolaires Lodévois
- Complexité des démarches et des dispositifs d'éducation / de formations
- 21% des enfants mineurs et 31 % sur l'Iris Centre-Ville sont « vulnérables sur le plan socio-éducatif »
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques
- 49 % des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté
- Flux important d'enfants en difficulté sociale, d'apprentissage....
- Sur la commune, 28% des jeunes de « 17-24 ans » sont « non scolarisés » et sur l'Iris Centre Ville, les jeunes de 17-24 ans « sortis du système scolaire sans diplôme » représentent 15% des « 17-24 ans du quartier » (contre 8 % sur la ville)
- Manque d'un ALSH maternel et élémentaire sur la commune

JEUNESSE

- **Atouts**
 - Sur la commune, les « moins de 24 ans » représentent 31% de la population
 - Sur la commune, les « 16-29 ans » en 2010 représentent 12% de la population communale
 - sur l'Iris Centre Ville, les « 18-29 ans » représentent 14% de la population du quartier
 - sur le Centre Ville, le nombre de jeunes de « 18-29 ans » à augmenté de 3%

	Répartition de la population par tranche d'âge						
	Moins de 18 ans				18-24 ans	25-59 ans	60 ans et plus
	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans			
Centre Ville	89	74	126	132	143	830	693
Ouest	94	80	173	209	145	1 069	1 055
Est	93	121	217	292	158	1 206	513
Lodève	276	276	516	633	446	3 105	2 261
CC Lodévois et Larzac	489	515	922	1 165	792	6 320	3 977
Hérault	34 896	34 964	59 708	85 102	104 314	465 809	259 765

Source : Insee RP 2010

- Offre locale d'accueil de formation initiale : collège, lycée général et professionnel
- Présence de l'Antenne Médico-sociale (CD34) sur le territoire avec mission de prévention-protection des mineurs et jeunes majeurs
- Présence d'un Espace Jeunes (animation et médiation) accompagnant les jeunes dans leurs projets et dans les loisirs
- Présence de la MLJ, du CLLAJ et du Point Santé Jeunes
- Collaboration avec les services de la PJJ dans la prévention éducative notamment par le sport
- Accueil par la ville de jeunes en « mesures de réparation »
- Financement par le CD34 et la Ville du Fonds d'Aide aux Jeunes
- Présence d'une antenne CAF

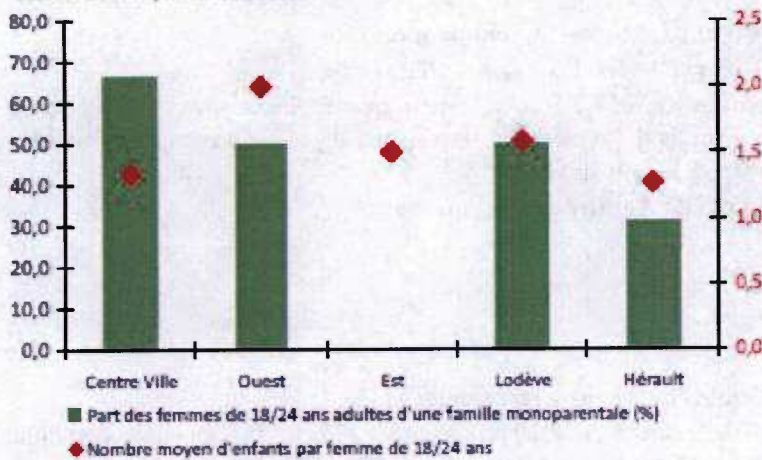


- Programme de Réussite Éducative (PRE)
- Travail collaboratif Ville et CCL&L sur le volet « enfance - jeunesse »
- Réseau associatif dense pour l'accompagnement des jeunes
- Interventions d'Hérault Sport
- Association de jeunes « Stand Up »
- Association des jeunes sur des manifestations et actions sociales ou caritatives
- 486 Jeunes du QPV sont identifiés et accompagnés par la MLJ (Avril 2015)

• Points de vigilance

Part des mères de 18/24 ans adultes d'une famille monoparentale (%) et nombre moyen d'enfants par femmes de 18/24 ans

Source : Insee RP, fichier détail 2010

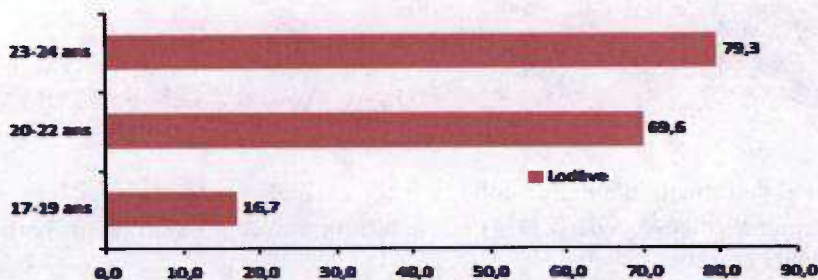


seulement 32% des jeunes de « 25-29 ans » sont titulaires d'un « bac +2 », 65% possèdent un emploi et de fait 75% sont autonomes face à leur logement

- 12,7% des demandeurs d'emploi inscrits sont sorties avant la troisième (en 2010)
- L'indice d'autonomie des jeunes présente une situation plus défavorable pour les jeunes homme résident au sein de l'iris Centre Ville

Part des jeunes de 17-24 ans non scolarisés par tranche d'âge (%)

source : Insee RP, fichiers détails 2010



sont considérés « vulnérables sur le plan socio-éducatif »,

- Manque de lieux dédiés aux jeunes en soirée (autre que l'Espace Jeunes)
- Insuffisance de mixité dans certaines structures ou activités
- Manque de souplesse de l'ALSH Ados
- Renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques

- Sur la commune, le nombre de jeunes de « 18-29 ans » a diminué de 12%
- A l'échelle communale, 13% des jeunes « 18-24 ans » sont déjà en situation de parentalité et ce ratio s'élève à 19% pour les jeunes de l'iris Centre Ville (¼ sont des jeunes femmes).
- A l'échelle communale, la moitié des jeunes femmes de « 18-24 ans » avec un enfant à charge, sont en situation de monoparentalité
- A l'échelle communale, 28% des jeunes de « 17 – 24 ans » sont non scolarisés sur la commune : 17% pour les « 17-19 ans » et 79% pour les « 23-24 ans »
- 21% des enfants mineurs et 31 % sur l'Iris Centre-Ville



- **Les ressources**

- Espace Jeunes : animation et médiation jeunes
- MLJ
- CLLAJ
- Espace Santé Jeunes
- Antenne Médico-sociale du CD
- Coordination « enfance jeunesse » par la CCL&L
- Collège
- Lycée
- PRE
- Collaboration avec la PJJ sur de la prévention éducative
- Infrastructures culturelles locales
- Infrastructures sportives locales dont les aires multi-sports
- Hérault Sport
- Association de Jeunes « Stand Up »
- Dispositifs Cap Jeunes / Fonds d'Aide aux Jeunes
- CIAS
- Réseau d'acteurs locaux

Ce qu'il faut retenir

- **Sur la commune, les « moins de 24 ans » représentent 31% de la population**
- **Présence de nombreuses structures d'accompagnement des jeunes : Antenne Médico-sociale (CG), MLJ, du CLLAJ, du Point Santé Jeunes, CAF, PRE, collège, lycée général et professionnel, Espace Jeunes, réseau d'associations, Hérault Sport**
- **Association de jeunes « Stand Up »**
- **Implication des jeunes sur des manifestations et actions sociales ou caritatives**
- **A l'échelle communale, 13% des jeunes « 18-24 ans » sont déjà en situation de parentalité et**
- **A l'échelle communale, seulement 32% des jeunes de « 25-29 ans » sont titulaires d'un « bac +2 »,**
- **21% des enfants mineurs et 31 % sur l'Iris Centre-Ville sont considérés « vulnérables sur le plan socio-éducatif »,**
- **Manque de lieux dédiés aux jeunes en soirée (autre que l'Espace Jeunes)**
- **Insuffisance de mixité dans certaines structures ou activités**
- **Manque de souplesse de l'ALSH Ados**
- **Renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**



PREVENTION – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

• Atouts

- Structurée autour d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), la prévention et la tranquillité publique sont au cœur des actions locales depuis des années. Ce Conseil permet ainsi :
 - la coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité
 - le travail en commissions,
 - de mettre en place des actions et dispositifs afin de tenter de résoudre les problèmes auxquels la société est confrontée.
 -
- la situation locale ne peut être qualifiée d'alarmante, résultant de nombreux dispositifs d'accompagnements (médiateurs social, programme de réussite éducative, partenariat avec la PJJ, ...)
- La prise en compte de ces différentes problématiques s'inscrit (et doit se poursuivre) dans l'accompagnement des familles, des jeunes dans des « parcours » multi-partenariaux afin d'anticiper les « non passage à l'acte », limiter les risques de réitération ou de récidive.
- La ville accueille un service « médiation » avec 1 médiateur et 1 adulte relais qui travaillent en étroite collaboration avec le volet « animation jeunes » / la MLJ / les services sociaux,...
- Rencontres mensuelles d'échanges Élus / Police Municipale / Gendarmerie
- Intervenant social au commissariat
- Permanences de professionnels du droit à la MJD / au CIAS /

• Points de vigilance

- Même si la situation locale ne peut être qualifiée d'alarmante, résultant de nombreux dispositifs d'accompagnements (médiateurs social, programme de réussite éducative, partenariat avec la PJJ, ...) il n'en demeure pas moins que certaines difficultés persistent ou se renouvellent avec la succession des publics.
- Incivilités saisonnières de la part de certains (petites incivilités, tapage nocturne, dégradation de mobilier urbain) nuisant à l'image de la ville et générant des tensions,
- Phénomènes d'isolement social et communautariste pouvant entraîner les populations les plus fragiles dans des comportements à risques,
- Déscolarisation de jeunes générant des situations de désœuvrement et créant un sentiment de frustration, dévalorisation de soi
- Un certain « sentiment d'insécurité » vécu par une partie de la population
- Des situations d'alcoolisme sur la voie publiques consommation de stupéfiants générant d'autres problématiques (sociale, économique, santé, comportementale)
- Manque de souplesse de l'ALSH Ados
- Renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques



PROBLEMATIQUE : PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, INTRA FAMILIALES ET L'AIDE AUX VICTIMES

OBJECTIFS

- Améliorer l'adéquation des actions en direction des victimes et des auteurs, notamment, dans les situations d'urgence (hébergement d'urgence).
- Améliorer l'hébergement des victimes.
- Limiter les risques de réitération ou de récurrence des auteurs.
- Accompagner les enfants exposés à ces violences
- Assurer une continuité de l'accompagnement et de prise en charge

CAUSES DU PROBLEME

- Violence intra familiale liée à des problématiques psychologiques ou d'alcoolisme
- Suite à l'accueil par les enfants de parents âgées, risque de maltraitance dans certains cas.
- Difficultés de se libérer de l'emprise psychologique de la situation.
- Appréhension de se retrouver en situation de précarité en dehors du domicile familial
- Inégalités Femmes / Hommes

CONTRAINTE

Limité de la confidentialité nécessaire dans le repérage et l'accompagnement des victimes (Réflexion autour de la mise en place d'une charte de confidentialité)

SITUATION PRESENTE

- Aucune activation du protocole « Nuits et week end » à ce jour
 - Une seule situation relative au dispositif de relogement d'urgence signalée à ce jour
 - Moins de situations visibles en raisons de nombreux relais et d'un soutien familial importants
 - Des situations de violences d'enfants hébergeants leurs parents âgés existent également mais restent à quantifier.
 - Concernant les violences intra familiales, les personnes s'adressent à la PM qui les réorientent vers la GN ou le CCAS;
- Toutes les catégories sociales peuvent être touchées par ce phénomène



PROBLEMATIQUE : AMELIORATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

OBJECTIFS

- Réduire les problèmes de tranquillité publique et les sentiments d'insécurité »
- Accompagner/Occuper les jeunes
- Structurer et mettre en cohérence les initiatives locales
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs afin de mieux répondre aux enjeux
- Tranquillité dans l'espace public

CAUSES DU PROBLEME

- Effets de groupe
- Quelquefois « Réactions de cause à effets » suite à intervention de la GN
- Consommation d'alcool ou stupéfiants
- Précarité familiale (Inconfort du logement)
- Mal être
- Frustration dû à des difficultés d'insertion : emploi, financier, désœuvrement
- Ponctuellement : petits délits permettant l'achats d'alcool et de stupéfiants

CONTRAINTES

- Société de consommation
- Contraintes culturelles : Les garçons évoluent beaucoup plus à l'extérieur du domicile familial que les filles

SITUATION PRESENTE

- Situation générant un fort sentiment d'insécurité des riverains
- Essentiellement des problèmes d'incivilités, de tapage nocturne et dégradation du mobilier urbain
- Beaucoup de jeunes le soir surtout pendant les vacances et les week ends et notamment en période estivale : jeu de carte, discussion bruyante (donc ils ne mesurent pas l'impact)
- Beaucoup de concentration dans la rue de la République et la place de la République.
- Beaucoup de jeunes mineurs dehors le soir en période estivale (12/15 ans) parfois jusqu'à 1h du matin loin de chez eux et sans surveillance d'adultes (groupes de 2 à 5 enfants)
- Pb d'alcoolisme sur la voie publique : public + de 15 ans+ jeunes adultes + adultes de 30 à 40 ans
- Pb de consommation de stupéfiants chez les – de 18 ans qui peut générer toutes les autres problématiques



PROBLEMATIQUE : JEUNES EXPOSES A LA DELINQUANCE

OBJECTIFS

- Eviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance
- Assurer le repérage et le suivi des jeunes les plus concernés
- Inscrire les jeunes dans un parcours personnalisé de réinsertion ou d'insertion sociale et professionnelle

CAUSES DU PROBLEME

- Carences éducatives, scolaire, formation, emploi
- Enfants sortis très tôt à l'extérieur du domicile
- Pas de notion de danger de la part des parents
- Sentiment d'impunité dû notamment à des décisions de justice trop décalées dans le temps après interpellations

CONTRAINTES

Difficultés de remobiliser les parents

SITUATION PRESENTE

- Beaucoup de jeunes dehors tout au long de l'année + week end et vacances: scolarisés, non scolarisés, en moyenne 15 à 25 jeunes
- Situation de désœuvrement générant un sentiment de frustration: mésentente familiale, dévalorisation de soi, pas d'emploi, pas de niveau scolaire
- Jeunes descolarisés très tôt (Beaucoup de mineurs dans les groupes)
- Une trentaine de jeunes repérés par la Gendarmerie, parmi eux, un nombre importants de récidivistes (lycéens, collégiens ou jeunes adultes sans emplois) sur lesquels les démarches de prévention n'ont plus d'effet.
- Pas de tensions particulières au collège



- **Les ressources**

- CLSPD et la stratégie locale de prévention de la délinquance
- Antenne Médico-sociale du CD 34
- Médiateurs Sociaux de la Ville
- Espace Jeunes
- Dispositif partenarial de veille en cas de troubles à la sortie des établissements scolaires
- Dispositif partenarial de coordination Ville-Gendarmerie
- Rencontres mensuelles d'échanges Élus / Police Municipale / Gendarmerie
- Intervenant social au commissariat
- Permanences de professionnels du droit à la MJD / au CIAS /
- Collaboration avec la PJJ sur de la prévention éducative
- Infrastructures culturelles locales
- Infrastructures sportives locales dont les aires multi-sports
- Hérault Sport
- Association de Jeunes « Stand Up »
- Réseau d'acteurs locaux

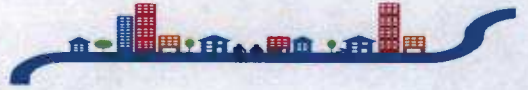
Ce qu'il faut retenir

- **Coordination des démarches et actions par le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**
- **La situation locale ne peut être qualifiée d'alarmante, résultant de nombreux dispositifs d'accompagnements**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**
- **Rencontres mensuelles d'échanges Élus / Police Municipale / Gendarmerie**
- **Incivilités saisonnières de la part de certains (petites incivilités, tapage nocturne, dégradation de mobilier urbain) nuisant à l'image de la ville et générant des tensions,**
- **Phénomènes d'isolement social et communautariste pouvant entraîner les populations les plus fragiles dans des comportements à risques,**
- **Décolarisation de jeunes générant des situations de désœuvrement**
- **Manque de souplesse de l'ALSH Ados**
- **Renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)**

CULTURE – SPORT – LOISIRS – LIEN SOCIAL & CITOYENNETE

- **Atouts**

- **Culture** : D'un point de vue culturel, la ville se distingue par son investissement durable dans de nombreux événements et équipements structurants qui sont majoritairement implantés sur le « Cœur de Ville » : Festival, Musée de France renommé (en cours de rénovation) Manufacture Nationale de la Savonnerie (fabrication tapis), Cinéma d'art & essai récemment rénové, Médiathèque, École de Musique, Saison Culturelle,
- **Culture** : Réseau associatif important et diversifié
- **Culture / Sports / Loisirs** : Les équipements de proximités jouent un double rôle à la fois sur l'image du quartier en le valorisant et d'un autre côté en construisant le quotidien de ceux qui y vivent.
- **Culture / Sports / Loisirs** : Volonté du département, de la Caf et de l'État de travailler sur l'accompagnement des publics « vers » (la culture et vers les sports et les loisirs)



- Sports : Équipements sportifs et de loisirs : piscine, stade, terrains basket-hand, terrains tennis, Base nautique Salagou...
- Présence de plusieurs aires de jeux (enfants et ados) sur la ville : Parc, Grézac, St Martin, Bouquerie, Montifort
- Présence d'un Espace de Vie Sociale porté par la Compagnie des Jeux
- Culture : Travail en cours à l'échelle du Pays sur un contrat d'éducation culturelle et artistique
- Culture / Sports / Loisirs : Structures, dispositifs et actions favorisant « l'accès à » :
 - Dispositifs : « Une saison pour vous », « Culture et sport solidaire »
 - Actions CUCS-CV : « RRS : actions culturelles », « École Prosper Gely : Les petits loups des voix », « APP : Tiers lieu culturel », « Secours Populaire : Les chemins de la culture », « Renaissance : Chorale »
 - Hérault Sports (public jeune),
 - PRE « accompagnement loisirs », « Adultes relais municipaux et associatifs »
 - Actions CUCS-CV : Jardins partagés, Compagnie des jeux, Terre contact, Jeux d'Enfants
 - Répertoire des associations, Journée des associations
 - Manifestations : Soirée Jeunes été, Soirées piscine,
 - Présence de l'accueil de loisirs maternelle- primaire sur le territoire et ados sur la ville
 - Association des jeunes aux manifestations locales (diffusion communication, gardiennage...)
 - Dispositif Cap Jeunes
- **Points de vigilance**
 - Culture / Sports / Loisirs : La précarité de la population locale se ressent avec une difficultés d'accès, ces pratiques étant considérées par les familles en difficulté comme non prioritaire. Un accompagnement physique devient alors nécessaire pour renouer avec ces pratiques et développer ensuite une démarche autonome.
 - Culture / Sports / Loisirs : le manque de lieux dédié aux loisirs en soirée notamment pendant la période estivale (notamment pour les jeunes)
 - Loisirs : l'absence d'un ALSH enfant sur Lodève permettant un accompagnement de proximité et une souplesse d'accueil pour les familles
 - Culture / Sports / Loisirs : Les équipements Lodévois doivent pouvoir s'ouvrir d'avantage dans leurs pratiques et dans leur quotidien aux populations fragiles qui les observent (parfois avec défiance) chaque jour. Ils doivent réellement devenir des outils d'ouverture vers l'extérieur grâce justement à leur « proximité »
 - Sports / Loisirs : Difficulté pour les bénévoles des associations, sportives notamment, d'agir dans le domaine de la prévention, des comportements à risques, fairplay, apprentissage vie collective...
 - Lien social : Incivilités saisonnières de la part de certains nuisant à l'image de la ville, générant un sentiment d'insécurité et des tensions
 - Culture / Sports / Loisirs : Insuffisance de mixité sociale dans certaines activités
 - Culture : Travail en cours à l'échelle du Pays sur un contrat d'éducation culturelle et artistique
 - un certain nombre de personnes sont, pour de multiples raisons, dans l'impossibilité de participer à la vie artistique, patrimoniale et culturelle dans les quartiers prioritaires du fait notamment de leurs fragilités économiques et sociales ;
 - ces habitants en difficultés de ressources, parfois isolés et repliés sur eux-mêmes, constituent un public empêché qui doit être accompagné et qui doit pouvoir assister à des spectacles, des concerts, aux séances de cinéma, à l'école de musique.... Il doit pouvoir le faire pour une participation financière symbolique, doit pouvoir être



entendus dans leurs diversités culturelles et doit pouvoir accéder aux pratiques artistiques ;

- une partie de l'échec d'une politique culturelle inclusive envers ces publics ne se résume pas à la faiblesse des revenus mais aussi, entre autres causes très variées, d'un manque de reconnaissance des pratiques culturelles de ces publics ; ces pratiques sont à prendre en compte dans le projet du territoire, notamment en lien avec le contrat de ville.
- Lien social : Absence d'un centre social permettant de rompre l'isolement social, favoriser le lien social et impulser des actions collectives
- Lien social : Sous utilisation des dispositifs ou actions favorisant la mixité « Garçon - Fille »
- Lien social : Représentations et stigmatisation négative des habitants entre eux: « les Jeunes/les Vieux », « les Lodévois de souche/ nouveaux Lodévois »....
- Culture : Absence d'une salle de spectacle
- Culture / Sports / Loisirs : Manque de lisibilité de l'offre de services conséquente mais éclatée
- Culture / Sports / Loisirs : Manque de coordination, mutualisation entre associations de même domaine d'intervention, les plaçant en situation concurrentielle
- Manque de souplesse de l'ALSH Ados
- Renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)
- Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques
- **Les ressources**
 - Service municipaux et intercommunaux « Culture », « Sports », « Vie Associative », « Lien social »
 - La richesse du réseau associatif
 - Proximité d'équipements sportifs, culturels et de loisirs
 - le travail entre partenaires : CD34, CAF, DDCS, CIAS, PRE, DRAC, PJJ,
 - Réseau d'acteurs locaux

Ce qu'il faut retenir

- **Nombreux événements et équipements structurants principalement présent sur le « Cœur de ville » ou à proximité immédiate**
- **Réseau associatif important et diversifié**
- **Nombreuses structures, dispositifs et actions favorisant « l'accès à » :**
- **Travail en cours à l'échelle du Pays sur un contrat d'éducation culturelle et artistique**
- **La précarité de la population locale se ressent avec une difficultés d'accès, ces pratiques étant considérées par les familles en difficulté comme non prioritaire.**
- **Manque de lieux dédié aux loisirs en soirée notamment pendant la période estivale (notamment pour les jeunes)**
- **Absence d'un ALSH enfant sur Lodève**
- **Insuffisance de mixité sociale dans certaines activités**
- **Absence d'un centre social permettant de rompre l'isolement social, favoriser le lien social**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**
- **Absence d'une salle de spectacle**
- **Manque de coordination, mutualisation entre associations de même domaine d'intervention, les plaçant en situation concurrentielle**
- **Manque de souplesse de l'ALSH Ados et renforcement nécessaire de l'accompagnement aux projets des jeunes (Accueil Jeunes)**



SANTÉ & OFFRE DE SOINS

• Atouts

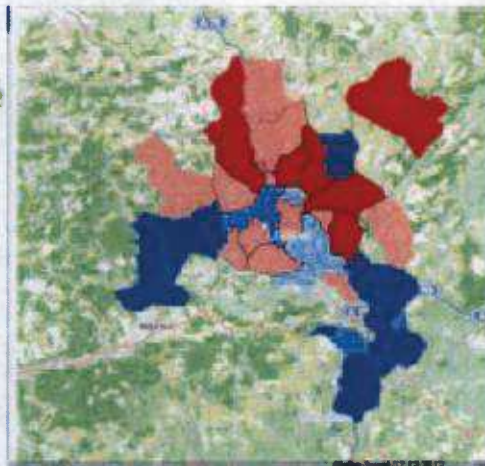
- Présence d'équipements très structurants pour le territoire : Hôpital, Clinique du souffle, EPADH, Service d'urgences, d'un service « radiologie-scanner » et d'un pôle médical « hôpital-clinique »
- Présence d'une Antenne Médico-sociale du CD34 : prévention-protection des mineurs et jeunes majeurs
- Création en 2011 par la MLJ d'un Point Santé Jeunes
- Formation de jeunes à la santé via un rôle d' « ambassadeur santé » auprès d'autres jeunes (collaboration MLJ / Service Jeunesse)
- Volonté des acteurs « santé » de développer et structurer le réseau
- Existence d'un Contrat Local de Santé Pays-ARS
- Présence d'acteurs « santé » : Portia, SDIS, Clic, Carsat, Via Voltaire, AMPA...
- Action santé dans le cadre du PRE

• Points de vigilance

- Vieillesse des professionnels de la santé (médecins),
- Une certaine catégorie de population fortement impacté par l'isolement social mais également par l'isolement de santé voire sanitaire.

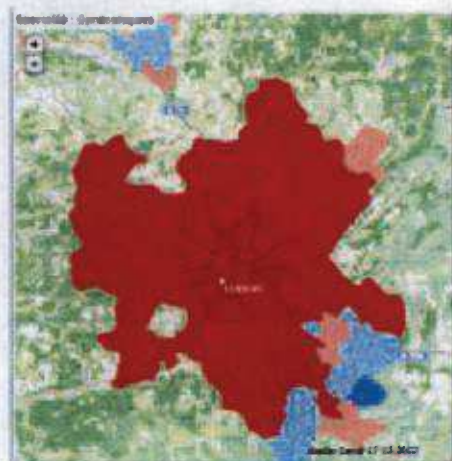
L'accès à la santé

Médecins généralistes
Tous tarifs



L'accès à la santé

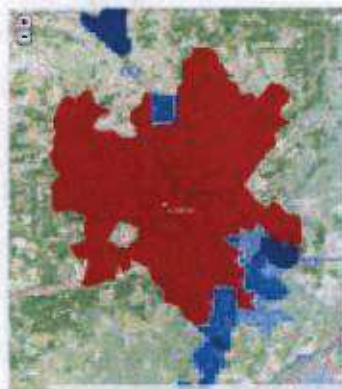
Gynécologues
Tous tarifs



- Nombre élevé de bénéficiaires de l'AAH sur Lodève
- Un manque de professionnels dans le domaine de la psychiatrie a également été identifié avec un réel impact notamment sur le public jeune et sur les adultes en souffrance (développement d'addictions, impact sur le suivi social...).
- Les difficultés sur l'accès aux soins touchent les populations fragiles de par l'éloignement de plusieurs spécialistes médicaux (consultations sur Clermont, Montpellier sans possibilités de locomotion).
- Problématique d'isolement, de dénis de la maladie
- Vieillesse de la population
- Absence d'un réseau hôpital / partenaires extérieurs
- Délais trop longs d'accompagnement des personnes en situation d'urgence
- Manque d'accueil à la journée pour les personnes handicapées ou âgées

L'accès à la santé

Pflichtkarte
Tour de France



Amateur Bureau 17/03/2013

- Absence de permanence de pharmacies
- Manque de suivi post-cure en alcoologie
- Manque d'actions de préventions sur les addictions auprès des enfants, des jeunes et des parents
- Pas d'accompagnement des « aidants » et des familles des publics âgés ou handicapés
- Arrivée de populations précaires avec des problèmes importants de santé
- Manque d'approches détournées (ex culturelle) comme vecteur de soins, accès au droit / soin,
- Accès aux soins soumis à des contraintes financières : Réforme de la sécurité sociale,

déremboursement, Coût des mutuelles

- Insuffisance d'interlocuteurs « médico-sociaux » en particulier pour les travailleurs sociaux dans les établissements scolaires locaux (écoles, collège, lycée)
 - Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques
- **Les ressources**
 - Point Santé Jeunes
 - Volet Santé du Programme de Réussite Éducative
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Hôpital, Clinique du souffle, EPADH, Service d'urgences, d'un service « radiologie-scanner » et d'un pôle médical « hôpital-clinique »
 - Antenne Médico-sociale du CD34
 - « Ambassadeur santé » auprès d'autres jeunes
 - Contrat Local de Santé Pays-ARS
 - Réseau d'acteurs locaux

Ce qu'il faut retenir

- **Présence d'équipements très structurants pour le territoire**
- **Vieillesse des professionnels de la santé (médecins),**
- **Une certaine catégorie de population fortement impactée par l'isolement social mais également par l'isolement de santé voire sanitaire.**
- **Nombre élevé de bénéficiaires de l'AAH**
- **Manque de professionnels dans le domaine de la psychiatrie (adultes et enfants)**
- **Éloignement de plusieurs spécialistes médicaux**
- **Vieillesse de la population**
- **Absence d'un réseau hôpital / partenaires extérieurs ayant un impact sur des délais trop longs d'accompagnement des personnes en situation d'urgence**
- **Manque de suivi post-cure en alcoologie**
- **Manque d'actions de préventions sur les addictions**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**
- **Insuffisance de moyens humains « médico-social » dans les établissements scolaires locaux (écoles, collège, lycée)**

ACCES AUX DROITS



- **Atouts**
 - Présence de la Sous-préfecture, CAF, CPAM, CIAS, CD34,....
 - Présence de nombreux services à destination des publics dans le domaine de la santé, l'emploi, l'enseignement, le loisir, la culture,... : médiathèque, cinéma, saison culturelle, MLJ, Pôle Emploi, Maison Emploi, Bureaux de l'Éducation Nationale,
 - Présence d'une Maison de la Justice et du Droit (MJD) avec de nombreuses permanences justice et accès aux droits : la MJD a pour mission de rapprocher la justice des citoyens et de permettre au droit d'être plus accessible et plus compréhensible à tous.
 - Hébergement par la ville et l'intercommunalité de services publics afin de maintenir et assurer un service public de proximité et permanences (pôle emploi sur rendez-vous, MLJ, chambres consulaires, ADIL, Point Santé Jeunes, Cllaj, ...)
 - Création par la ville d'un Guichet Unique Citoyens afin de faciliter les démarches administratives : état civil, passeport,...
 - Création par la ville d'un Guichet « Économie et Emploi » afin de faciliter les démarches
 - Engagement volontaire du Secours Populaire d'accompagner à la régularisation des étrangers
 - Accompagnement sur le surendettement pour le public RSA et allocataires CAF
 - Coordination par la CCL&L du Bureau d'Accès au Logement (BAL)

- **Points de vigilance**
 - Dégradation de la situation socio-économique impactant l'accès aux droits de la population avec risque d'isolement social, d'exclusion et de repli sur soi
 - Risque de désertification du service public
 - Pas d'accompagnement sur le surendettement pour les autres publics que RSA et allocataires CAF
 - Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques
 - Pas d'accompagnement à l'accès aux droits pour les publics étrangers en dehors des démarches effectuées par le SPF. Pas de présence spécialisée de la CIMADE
 - Réponse parcellaire sur les problématique d'illettrisme ce qui empêche de résoudre ce problème dans sa globalité avec un dispositif unique.
 - Phénomène d'isolement et de repli sur soi de certaines populations, notamment les plus fragiles et pouvant aller jusqu'à un certain communautarisme
 - Manque lisibilité de la Maison de la Justice et du Droit compte tenu de la multiplicité, la complexité et de l'évolution permanente des dispositifs d'accès au droit, importance de maintenir une égalité de traitement pour tous grâce à une amélioration de la lisibilité, une meilleure communication et une complémentarité entre différents services à la population (meilleure circulation des flux et donc un meilleur accès).

- **Les ressources**
 - Présence d'une Maison de Justice et du Droit
 - Permanences de professionnels de l'accès aux droits au sein de la MJD, du CIAS, de la CCL&L, de Lutéva, de l'antenne sociale du CD34
 - Guichet Citoyens Ville
 - Guichet Emploi et Économie de la CCL&L avec les structures ayant des permanences
 - L'ensemble des acteurs présents sur le territoire agissant en matière d'accès aux droits sur les champs de « emploi-insertion », « formation », « éducation », « parentalité », « santé », « habitat », « Mobilité »
 - Réseau d'acteurs locaux
 - Pôle Emploi sur rendez-vous en direction des publics cibles QPV



Ce qu'il faut retenir

- **Présence de nombreux services et acteurs à destination des publics dans le domaine de la santé, l'emploi, l'enseignement, le loisir, la culture,... facilitant l'accès aux droits**
- **Présence d'une MJD Maison de la Justice et du Droit avec de nombreuses permanences justice et accès aux droits MAIS manque lisibilité de la Maison de la Justice et du Droit**
- **Création par la ville d'un Guichet Unique Citoyens et par la CCL&L d'un Guichet « Économie et Emploi » afin de faciliter les démarches et conserver les services au public**
- **Engagement volontaire du Secours Populaire d'accompagner à la régularisation des étrangers**
- **Nécessité de poursuivre et renforcer la mise en réseau entre acteurs et l'échanges de bonnes pratiques**
- **Pas d'accompagnement sur le surendettement pour les autres publics que RSA et allocataires CAF**
- **Pas d'accompagnement à l'accès aux droits pour les publics étrangers en dehors des démarches effectuées par le SPF. Pas de présence spécialisée de la CIMADE**
- **Réponse parcellaire sur les problématique d'illettrisme**
- **Marges de progression possible en ce qui concerne l'accès au droit pour l'accès aux soins et à la prévention**